

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 19 (1934)  
**Heft:** 6-7

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

## Le 31<sup>me</sup> Congrès des Caisses Raiffeisen suisses 13-14 mai 1934, à ARBON

Les journées des 13/14 mai à Arbon permettront d'inscrire dans les annales du mouvement Raiffeiseniste suisse un nouveau brillant succès.

Plus de 700 délégués, venus de toutes les régions du pays, de 19 cantons différents, se sont réunis une fois de plus pour la grande revue annuelle des forces raiffeisenistes, pour témoigner leur attachement inébranlable aux idées de Raiffeisen et pour resserrer les liens qui les unissent.

Arbon et le canton de Thurgovie ont accueilli les Raiffeisenistes avec empressement et cordialité. Les autorités, les sociétés locales ont offert une chaleureuse réception aux délégués. La presse a été bienveillante et le Gouvernement cantonal a exprimé par l'organe de son représentant, M. le conseiller d'Etat Koch, sa sympathie pour le mouvement raiffeiseniste. Notre congrès contribuera certainement à la diffusion des Caisses Raiffeisen dans ce canton.

Nos assemblées annuelles ne sont pas seulement une froide séance administrative. Elles ont un cadre plus large. Elles sont une fête, une solennité. C'est naturel, car Raiffeisen ne fait-il pas de l'action économique un moyen devant servir à protéger et à développer la vie morale et spirituelle. La réunion d'Arbon a revêtu un caractère particulièrement solennel, dont il convient de dégager toute la signification.

Pour la première fois, les délégués tenaient leurs assises annuelles dans la patrie même du raiffeisenisme suisse, dans le canton où la première Caisse a vu le jour et où l'Union a été conçue. Ceci devait être mis spécialement en relief. Aussi la manifestation commémorative qui a eu lieu en souvenir de l'éminent pionnier et promoteur du mouvement raiffeiseniste, le curé Traber, a-t-elle été une magnifique apo-

théose, qui a démontré de magnifique façon avec quelle vénération et quel amour les raiffeisenistes conservent dans leur cœur le souvenir du « Père Raiffeisen » suisse.

L'assemblée administrative s'est déroulée dans la sérénité et le calme. Il résulte des rapports qui ont été présentés que le mouvement raiffeiseniste, malgré la crise, accusé de nouveaux progrès et gagné de plus en plus la confiance générale. L'Union avec ses différentes institutions: Caisse centrale, office de revision, etc. est un appui et un soutien toujours plus précieux pour les Caisses locales. Malgré la crise générale, les organisations raiffeisenistes suisses demeurent particulièrement saines et capables de résister et de continuer dans le calme et la confiance leur œuvre de soutien et d'appui aux classes laborieuses de l'agriculture.

Dans leurs discours, nos chefs ont tracé également les grandes lignes de la politique de l'Union dans les importantes questions économiques de l'heure présente; ils ont proclamé qu'ils s'associent aux efforts de notre banque Nationale Suisse en vue d'une baisse générale des taux d'intérêts et ils se sont élevés énergiquement contre toute manipulation monétaire.

Enfin, les Raiffeisenistes ont témoigné leur attachement inébranlable à l'idéal de Raiffeisen et de notre grand pionnier Traber et leur volonté de rester toujours fidèles aux statuts et principes fondamentaux. Cette proclamation faite au « Rutli du Raiffeisenisme suisse » a une signification profonde.

Le congrès d'Arbon laissera à tous ceux qui eurent le privilège d'y assister une forte impression, un enthousiasme nouveau et toujours plus d'ardeur au travail pour la belle cause Raiffeiseniste.

o o o

### La veillée des armes

Jamais encore le terrain des manœuvres du congrès annuel n'avait été si étendu. Etant donné la participation considérable, les villes d'Arbon, Horn, Romanshorn et Rorschach avaient dû être mises à contribution. C'est à Arbon cependant que devaient se dérouler tous les actes officiels du congrès.

Dès les premières heures du dimanche après-midi, pendant que les organes de l'Union tiennent une séance à l'hôtel Baer, où se trouve le quartier général, les premiers délégués arrivent déjà, la mine réjouie, l'insigne traditionnel bien épinglé sur le veston.

La jolie ville d'Arbon avait pavoié en l'honneur des Raiffeisenistes et les drapeaux aux couleurs fédérales et cantonales flottaient aux fenêtres des hôtels et des édifices publics. Les thurgoviens du bon vieux temps ont dû choisir sans effort les couleurs de leur république naissante car tout est vert et blanc chez eux en cette belle journée de mai: le vert, vêtue des arbres des vergers magnifiques et le blanc, parure des rameaux printaniers.

De suite, l'animation est grande dans les différentes rues de la ville et sur le quai où les délégués s'attardent en faisant ou en renouant connaissance.

A 8 heures du soir près de 500 délégués se pressent dans la grande et agréable salle de l'Hôtel Lindenhof, où a lieu la traditionnelle

### soirée de réception

Piqués sur les tables, des petits drapeaux cantonaux indiquent les différentes délégations qui sont venues de tous les coins du pays, de 19 cantons différents. La Suisse romande est bien représentée également. Cette ambiance de cordialité qui est le propre de nos manifestations raiffeisenistes s'établit rapidement. Les différentes sociétés de

la Ville d'Arbon avaient composé, dans l'intention de rendre la soirée la plus agréable possible à leurs visiteurs, un programme de choix digne de donner satisfaction aux plus difficiles et qui littéralement « emballa » les délégués. A côté des admirables productions de la très forte musique de la ville, l'assistance goûta fort les exhibitions artistiques d'une élite de la Société de Gymnastique, avec le champion du monde Grieder à sa tête. Très applaudies et bissées souvent furent aussi les productions d'un Chœur d'hommes stylé et puissant, et les scènes d'un groupe de charmantes et agrestes jeunes filles en costumes de la Haute Thurgovie qui chantèrent les beautés et les charmes de la terre thurgovienne.

Le président de l'Union **M. Liner** a ouvert la partie officielle en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués. Nos assemblées, dit-il, ont un caractère particulier qui les différencie des froides séances des autres sociétés financières. Elles s'inspirent de l'esprit même de nos associations ; elles incarnent le même idéal. Dans toutes les phases de leur vie quotidienne, les raiffeisenistes placent au-dessus des affaires purement matérielles les facteurs d'ordre éthique et spirituel. C'est pourquoi l'assemblée administrative est encadrée de manifestations où le cœur et l'esprit ont leur part. Tout sert la même cause, celle du peuple et de la patrie. En répondant si nombreux à l'appel des Comités de l'Union, les Raiffeisenistes suisses ont voulu témoigner leur sympathie particulière à leurs frères thurgoviens qu'ils ont particulièrement en estime. Car sans le curé Traber, et sans l'exemple de Bichelsee, nombre de nos Caisses qui sont aujourd'hui un élément de prospérité de nos villages agricoles n'existeraient certainement pas. **M. Liner** félicite les Caisses thurgoviennes des beaux résultats obtenus, et porte son toast au canton de Thurgovie, à sa population laborieuse et économe qui a un esprit profond de solidarité, d'entraide mutuelle, et de patriotisme.

Le président **Liner** transmet ensuite le sceptre de la présidence de la soirée à **M. E. Häberli**, président de la Fédération cantonale.

**M. Häberli** salue les délégués au nom des Caisses thurgoviennes et leur souhaite une chaleureuse bienvenue dans la petite ville d'Arbon. C'est la première fois, depuis la fondation de l'Union, que les Raiffeisenistes suisses tiennent leurs assises en Thurgovie. Les thurgoviens pouvaient certainement prétendre à cet honneur. N'est-ce pas chez eux

que le mouvement Raiffeiseniste a vu le jour ? Thurgovie occupe aussi une place tout à fait honorable dans la statistique. Le nombre des Caisses est de 25, et la somme globale des bilans atteint 41 millions de francs. La ville d'Arbon fera tout ce qui est en son pouvoir pour rendre le séjour dans ses murs le plus agréable possible. **M. Häberli** termine en émettant l'espoir que le souvenir que les délégués emporteront des bords du lac de Constance les engageront à ne plus attendre de nouveau 31 ans avant de rendre à nouveau visite à la communauté raiffeiseniste thurgovienne.

**M. Heuberger**, secrétaire de l'Union, prend ensuite la parole. Il s'adresse spécialement aux romands. Notre Union, dit-il en substance, est une Suisse en miniature. La force de l'une et de l'autre est faite de cet heureux alliage de races, de langues. Le tiers de nos 600 Caisses suisses se trouvent en Suisse romande ; elles sont l'objet de la sollicitude particulière de l'Union, **M. Heuberger** remercie les délégués romands d'être venus nombreux sur les bords du Lac de Constance pour témoigner ainsi leur sympathie à l'Union et aux Raiffeisenistes thurgoviens et manifester leur attachement à notre grande famille nationale. Il les félicite des résultats obtenus par les Caisses romandes en 1933, qu'il attribue pour une large part à l'excellente activité des chefs des groupes cantonaux, **M. A. Golay**, dans le canton de Vaud, **M. Raemy**, dans le canton de Fribourg, **M. Puisse**, en Valais, **M. l'abbé Bianchi**, à Genève, et **M. l'abbé Montavon** et **M. Membrez** dans le Jura bernois. Fribourg a accueilli avec empressement les délégués l'an dernier. Arbon, à l'extrême frontière orientale est heureuse d'offrir la revanche aux romands. La Thurgovie compte actuellement 26 Caisses, dont la dernière a été constituée le jour précédent ; avec 41 millions de chiffres de dépôts elles se placent au second rang dans l'Union. A quelques kilomètres seulement d'Arbon se trouve la Caisse de Neukirch, la plus importante de l'Union, avec 8 millions de dépôts et Fr. 275.000.— de réserves. A vingt minutes d'ici se trouve aussi la Caisse de Roggwil dont le développement est unique dans l'Union ; fondée en 1919, elle possède aujourd'hui plus de 5 millions de dépôts et près de Fr. 100.000.— de réserves. Ces résultats brillants ont été obtenus, malgré le voisinage de la ville, grâce à une magnifique solidarité de la population. Ce qui rend particulièrement méritoire le travail des Caisses thurgoviennes,

c'est que l'appui moral des autorités cantonales leur a fait défaut jusqu'ici. Puisse la manifestation de ce jour contribuer à modifier cet état de choses. Il y a 30 ans, une dizaine de banques locales menaient une lutte acharnée contre les Caisses Raiffeisen ; ces banques ont dès lors toutes fait faillite ou ont disparu de ce canton. La délégation romande est tout particulièrement bienvenue dans le pays natal du mouvement Raiffeiseniste, où notre vénéré pionnier **Traber** a fondé sa première Caisse, dans sa paroisse de Bichelsee. Puisse les délégués emporter du 31<sup>me</sup> congrès un agréable souvenir qui leur rendra le pays d'origine du mouvement raiffeiseniste toujours plus cher encore.

**M. Reutlinger**, président de la Caisse d'Altnau (Thurgovie) apporte le salut d'un simple raiffeiseniste thurgovien sous forme d'un prologue en vers et **M. l'abbé Ballaman** (Fribourg) fait entendre la voix de la Suisse romande. Il exprime tout le plaisir des délégués romands de pouvoir fraterniser de nouveau avec leurs amis confédérés, et cette fois-ci sur les bords du lac de Constance, à l'extrême frontière du pays. Il espère que les raiffeisenistes délégués n'ont pas emporté un mauvais souvenir de Fribourg l'an dernier, et que nombreux seront ceux qui y reviendront cette année à l'occasion du tir fédéral. Cette dernière institution a un but patriotique et veut le salut du pays. N'est-ce pas là aussi en somme le but des Caisses Raiffeisen ?

Tous ces discours, intercalés adroitement entre les productions des différentes sociétés, furent généreusement applaudis et la soirée se termina en beauté par l'hommage habituel à la Patrie, l'hymne national chanté debout par l'assistance.

Puis ce fut la prise des cantonnements qui s'effectua avec discipline et un ordre parfait. Un train d'une demi-douzaine de puissants auto-cars transportèrent les délégués dans leurs hôtels respectifs à Romanshorn, qui est à plus de 8 km., et à Rorschach à 6 km. pendant que la délégation romande prenait possession de ses logis à Arbon même.

o o o

## La 31<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Les Raiffeisenistes sont matineux. Dès le chant du coq, l'animation est considérable dans la petite ville d'Arbon. L'agitation grandit encore vers 8 heures lorsque les trains déversent le

flot des délégués. Plusieurs participants sont venus aussi en automobiles, pour lesquelles un parc spécial a été organisé.

A 9  $\frac{1}{4}$  heures, tout le monde est réuni dans l'agréable salle du Lindenhof qui n'a plus exactement le même aspect que la veille. L'assistance entière a aujourd'hui un air de solennité. C'est l'heure du travail. Des deux côtés de la scène, toute fleurie d'hortensias et de plantes vertes se trouvent deux grands portraits de Raiffeisen et du curé Traber. Le président de l'Union assisté des rapporteurs ont pris place sur le podium.

La liste de présence annonce que 212 Caisses sont représentées par 685 délégués. Le contrôle des procurations a été rapidement effectué à l'entrée du local.

Des lettres et des télégrammes de félicitation reposent sur le bureau, adressés par des organisations sœurs de l'Etranger et plusieurs personnalités du pays. Nous relatons en particulier les télégrammes de sympathie de M. le Conseiller national Zingg de Burglen (Thurgovie), de M. l'abbé Raemy, président des Caisses Raiffeisen fribourgeoises, et de M. Schwaller, de Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union. Tous les journaux du canton s'étaient fait représenter, et la presse témoigna d'une grande bienveillance envers les raiffeisenistes, ces derniers lui en sauront gré.

Quelques minutes seulement après l'heure fixée, **M. L. Liner**, président de l'Union, ouvre les débats en prononçant l'allocution suivante, que **M. A. Golay**, membre du Comité central présente ensuite immédiatement en français :

### Discours d'ouverture du président

Très honorés Messieurs les invités et Messieurs les délégués,

Si nous avons aujourd'hui le grand honneur de saluer de nouveau la Landsgemeinde des Raiffeisenistes suisses, nous éprouvons avant tout un profond sentiment de joie et de reconnaissance de ce que nous sommes réunis maintenant dans la patrie de notre Union, dans le Canton où elle a son domicile légal. Ce fut le 1er janvier 1900, dans le paisible village thurgovien de Bichelsee, que la première Caisse Raiffeisen suisse entra en activité, fondée par le très estimé pionnier, M. le curé Traber, avec confiance dans le puissant appui de Dieu et avec la conviction d'édifier une œuvre d'utilité publique.

La volonté puissante et inflexible du fondateur, son extraordinaire puissance de travail s'exerçant avec joie ont atteint le but espéré. L'idée de la défense personnelle a rencontré de l'écho non seulement dans son propre village, mais encore au-dehors dans sa petite et sa plus grande patrie. Malgré

les obstacles qui s'élevaient de tous côtés contre cette innovation, M. le curé Traber poursuivit avec courage et intrépidité la voie qu'il avait reconnue bonne et il s'est élevé ainsi, non seulement pour lui, mais aussi pour sa commune de Bichelsee, un monument durable dans le cœur de tous les raiffeisenistes suisses.

Nous avons le plaisir de saluer nos chers amis de Thurgovie, de cette campagne bénie, dont la magnifique floraison invitait, il y a déjà quelques jours, d'une manière des plus attrayantes, à une visite. Les diligents Thurgoviens ont constitué au cours des ans dans leur canton un nombre important de Caisses Raiffeisen. La plus forte Caisse suisse, celle de Neukirch-Egnach, est une des leurs. Fondée par le président actuel de la Fédération thurgovienne, M. le syndic Häberli, un homme d'initiative qui a déployé pour elle toute son énergie et son activité, elle est la joie et la fierté de la commune, ainsi que de notre Union toute entière. Nous voulons penser avec gratitude à tous ces dirigeants, à ces chefs qui sont entrés en action en Thurgovie pour les Caisses Raiffeisen et leur ont accordé leur confiance. En venant tenir nos assises générales dans leur canton, nous ne faisons que remplir un devoir de reconnaissance. Nous tendons cordialement la main à tous les raiffeisenistes thurgoviens, nous voulons travailler joyeusement avec eux à l'accomplissement de tous les devoirs prescrits par nos statuts pour réaliser le bien général et pour maintenir et fortifier la classe rurale, soutien de l'Etat.

Messieurs les délégués, au nombre d'environ 700 vous êtes venus de 19 cantons manifester votre attachement et votre fidélité à la cause raiffeiseniste dont l'importance et la valeur sont de plus en plus reconnues maintenant. Nous vous saluons tous, jeunes et vieux ; d'abord les vétérans qui ont blanchi au service de cette cause et qui, avec une sage prévoyance, ont posé les fondements de l'œuvre dont le succès s'affirme aujourd'hui et réjouit leur cœur. Parmi ces vétérans, nous devons nommer spécialement M. le notaire David Kugler, de Neukirch, âgé de 84 ans, qui fut un des fondateurs de cette puissante caisse et qui y a travaillé pendant 22 ans et jusqu'à ce printemps en remplissant d'une façon distinguée les fonctions de secrétaire du Comité de Direction. Nous saluons aussi les jeunes qui pour la première fois assistent à notre congrès et souhaitons qu'ils deviennent des collaborateurs décidés et des continuateurs fidèles de l'œuvre commencée il y a plus de 30 ans.

Nous saluons ici à la frontière orientale de notre pays tous les délégués, venus de la Suisse romande, des rives du Léman, de Genève, des vallées valaisannes et grisonnes, du Jura bernois et de tout le plateau suisse.

A l'occasion de cette assemblée, nous avons reçu des salutations et des vœux d'organisations étrangères que nous remercions de l'intérêt qu'elles portent à notre Union. Nous avons encore le grand honneur de saluer la présence des hôtes distingués que nous avons le privilège de voir au milieu de nous :

M. le représentant du gouvernement thurgovien, M. le Dr Koch, Conseiller d'Etat, Chef du Département des finances ;

M. le Dr Roth, président de la ville d'Arbon ;

M. le Directeur Ludi, de l'Ecole cantonale d'agriculture d'Arenenberg ;

M. le Dr Netschert, Directeur de la Fédération des coopératives agricoles de Bavière ;

M. Müller, Directeur de la Société fiduciaire de Zoug, qui revise notre Caisse centrale ;

enfin Messieurs les représentants de la presse, auxquels nous souhaitons, ainsi qu'à tous nos invités, une très cordiale bienvenue.

En vous remerciant tous de votre présence, je constate que cette 31<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire de l'Union suisse a été convoquée régulièrement conformément aux statuts et déclare la séance ouverte !

o o o

### Commémoration, en souvenir du curé Traber, promoteur du mouvement raiffeiseniste suisse

Puisque c'est la première fois que l'assemblée générale tient ses assises en Thurgovie, le pays natal du mouvement raiffeiseniste suisse, le président de l'Union tient, avant de passer à l'ordre du jour, à rappeler la mémoire de notre grand pionnier le vénérable curé Traber, et à lui adresser une pensée de pieuse reconnaissance.

Le chœur d'hommes de la Caisse de Roggwil chante deux strophes du bel hymne thurgovien, puis, avec solennité, **M. J. Scherrer**, vice-président de l'Union prononce l'allocution suivante, présentée ensuite en français par **M. Golay** :

Très honorée Landsgemeinde raiffeiseniste,

Le Männerchor vient de chanter en vers magnifiques et en accords harmonieux les beautés de la patrie thurgovienne, que nous avons tous en ces jours le grand plaisir d'admirer. Nous pouvons tous ressentir ce qu'exprime si excellemment le chant thurgovien et saisir personnellement tout l'attrait de cette partie extrêmement fertile et pleine de charme de notre chère patrie suisse.

Mais la Thurgovie est pour nous raiffeisenistes plus qu'une portion de notre pays particulièrement favorisée par la nature ; elle est le canton où notre mouvement a pris pied, où se trouvent le berceau et le tombeau de celui qui fut l'éminent promoteur de ce mouvement, M. le curé et doyen Traber. La Thurgovie est pour nous une terre sacrée que nous vénérons dans un sentiment d'intime émotion et le cœur rempli d'amour et de reconnaissance.

C'est sur les hauteurs qui dominent le lac, à Hombourg, village dont le clocher se distingue de loin, que le curé Traber vit le jour, en 1854, et qu'il passa sa jeunesse. Il était le cadet des six enfants d'un menuisier qui était en même temps petit paysan.

Quoiqu'éveillé et plein de talent, il dut s'engager comme petit domestique pour aider à sa famille à gagner son pain. Il apprit ensuite le métier de menuisier et diri-

gea même l'atelier paternel en 1870. Son goût pour l'étude, auquel il n'avait pu se livrer faute de moyens pécuniaires, s'éveilla de nouveau et, après avoir surmonté mainte difficulté en tendant toutes ses forces, le jeune Traber parvint à entrer au Collège d'Einsiedeln. En 1879 il passa les examens de maturité à Frauenfeld et poursuivit ensuite ses études aux universités de Wurzburg et de Louvain. Ordonné prêtre en 1883, il fonctionna d'abord à Sirnach comme vicaire, puis, de 1885 à 1926, donc pendant plus de quarante ans, il fut le conducteur spirituel, le bon pasteur, de l'importante paroisse mixte de Bichelsee.

Le bien moral et matériel de la communauté lui tenait à cœur, ce qui révélait déjà sa nature vraiment raiffeiseniste.

Comme un chef préoccupé du bien de sa troupe, il étudiait les familles et les caractères et recherchait les causes des succès et des difficultés de ses ouailles. Aucun besoin de nature économique ou sociale n'échappait à son regard d'observateur perspicace. Il jugea, en particulier, qu'une classe moyenne paysanne saine et forte devait être le fondement du peuple et le meilleur soutien de l'Etat et de la société.

C'est de cette disposition à voir loin et à compatir aux misères d'autrui, ainsi que de sa confiance inébranlable en Dieu, en sa propre force et en celle du peuple, que jaillit l'initiative qui aboutit en 1900 à la création de la Caisse de crédit mutuel de Bichelsee. Deux ans plus tard, il fonda déjà notre Union. Par la parole et par la plume, il se mit à propager avec une énergie admirable l'idée de la défense personnelle reconnue comme répondant aux besoins du temps présent dans le domaine du crédit agricole.

Se consacrant de toutes ses forces à son œuvre, travaillant parfois toute la nuit, il déploya une activité créatrice d'une puissance étonnante. Les objections, les soupçons, les calomnies même que faisaient naître ses idées n'ébranlèrent point sa volonté de fer. Avec un parfait désintéressement, il posa la pierre fondamentale de l'édifice raiffeiseniste actuel, il planta l'arbre puissant qui étend aujourd'hui ses 600 rameaux bénis sur tout le pays.

Suivant le précepte :

« A Dieu la gloire, à soi-même la peine, au prochain le profit »,

il s'est voué, sa vie durant, au service du peuple !

Après qu'il lui fut encore donné en 1928 d'assister en personne au jubilé de l'Union et d'y voir se manifester la gratitude qu'éprouve envers lui toute la communauté raiffeiseniste suisse, il fut rappelé en 1930 par le Tout-Puissant pour recevoir la récompense méritée par sa noble vie et par sa belle œuvre philanthropique.

Notre pionnier n'aura pas vu le premier Congrès de l'Union suisse tenu dans son canton d'origine. Nous n'en avons pas moins voulu évoquer sa mémoire et lui rendre hommage au sein de notre Assemblée. M. le curé Traber est présent à nos yeux comme un exemple lumineux de courage, de persévérance, de fidélité au devoir et d'esprit de sacrifice. En cette heure que nous lui consacrons, nous éprouvons un sentiment de profonde reconnaissance envers ce grand Thurgovien, ce Confédéré qui, en implantant les idées de Raiffeisen

dans le sol helvétique s'est acquis le titre d'un des plus grands bienfaiteurs de nos populations campagnardes.

Adressons un salut respectueux et une pensée de gratitude à Bichelsee où notre maître repose à l'ombre de l'église et, en cette première assemblée générale tenue dans la belle patrie de notre inoubliable pionnier, renouvelons notre vœu de fidélité immuable à l'idéal qu'il nous a transmis !

Puis, spontanément, l'assemblée se lève et se recueille pendant que le Chœur chante la dernière strophe du chant thurgovien. Ce fut un moment solennel et impressionnant qui exprima d'admirable façon toute l'estime et la vénération profonde que la communauté Raiffeiseniste suisse garde au grand pionnier de la cause, au Père Raiffeisen suisse.

On passe ensuite immédiatement à l'ordre du jour qui appelle

### **l'élection du bureau de l'assemblée**

Sont proposés et élus par acclamation :

Président : **M. J. Liner**, président de l'Union.

Scrutateurs : **M. K. Federer**, caissier, Rorschacherberg (St-Gall) ;

**M. F. Keller**, député, Roggwil (Thurgovie) ;

**M. L. Membrez**, président de la Fédération jurassienne, Loveresse.

**M. A. Plaschy**, caissier, Tourtemagne (Valais).

Traducteurs : **M. Golay**, **M. l'abbé Montavon**, et **M. Heuberger**, secrétaire de l'Union.

Secrétaires : **MM. Bucheler** et **Serex**, réviseurs de l'Union.

Le président Liner remercie l'assemblée et donne la parole au représentant du Gouvernement cantonal, **M. le Dr Koch**, conseiller d'Etat, directeur des finances, qui prononce la belle allocution suivante, qui sera ensuite vivement applaudie par l'assistance.

### **Allocution de M. le Dr Koch, conseiller d'Etat, représentant du Gouvernement cantonal thurgovien**

Monsieur le président,  
Messieurs les délégués,

Je suis venu à vous, ce matin, de Frauenfeld à Arbon, comme l'on se rend à une fête, à une solennité. J'avais l'intuition qu'il se passerait quelque chose de spécial. Je savais en effet que s'était la première fois que l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel tenait son assemblée générale annuelle sur le sol du canton de Thurgovie.

Ces pressentiments étaient justifiés. Moi-même et tous mes chers concitoyens thurgoviens pouvons être fiers de tout ce que nous venons d'entendre. On a chanté un hymne des plus flatteurs à notre canton et

à son peuple. Je n'ai moi-même aucun mérite à ce que vous venez de louer. Les beautés naturelles de notre canton c'est à Dieu que nous les devons et les autres mérites se sont tous ces hommes de cœur et d'action comme le curé Traber, l'éminent pionnier raiffeiseniste, qui se les sont acquis. Cependant, nous pouvons nous réjouir tous et je le fais moi-même en tout premier lieu, de ce que contrairement à l'adage populaire, le précurseur de Bichelsee a été pour une fois prophète en son pays.

Certes, il est vrai que l'idée de Raiffeisen est susceptible de se développer encore fortement dans la Thurgovie. Néanmoins, nous avons déjà une belle couronne de Caisses, qui exercent une activité bénie dans le parfait esprit de Raiffeisen.

Personnellement, je n'ai jamais eu l'occasion d'assister à une de ces conférences publiques où le curé Traber exposait le fonctionnement et le but des Caisses Raiffeisen. Mais par contre, j'ai encore vivant dans ma mémoire, le premier exposé que j'ai entendu sur ce mouvement. C'était à l'Université de Fribourg, en 1906 ; M. le professeur Schwaller qui a présidé pendant longtemps le Conseil de surveillance de votre Union avait développé dans un de ces cours les idées de Raiffeisen et avait réussi à enflammer les jeunes académiciens que nous étions alors pour l'œuvre du grand philanthrope allemand. Le professeur Schwaller enseignait la chose avec une chaude conviction et il devait mettre utilement son enthousiasme au profit direct de cette cause.

Le Gouvernement vous remercie chaleureusement de votre aimable invitation, et c'est avec plaisir qu'il y a répondu. Je vous souhaite donc une cordiale bienvenue sur le sol de notre canton et c'est au nom du peuple thurgovien tout entier que je vous salue. Le gouvernement ne sent pas un besoin particulier de participer à tous les multiples congrès qui ont lieu sur le territoire du canton. Mais la mission que je remplis aujourd'hui est pour moi un sujet de joie et ce beau jour de mai une vraie fête. Parmi vous je me sens à l'aise. Je n'ai pas besoin de mesurer et de peser mes paroles, en pensant aux charges éventuelles qui pourraient en résulter pour la Caisse de l'Etat. Je sais que vous ne demandez pas de subventions. Dans ce domaine, l'activité des Caisses Raiffeisen est un rayon de soleil dans un ciel assombri de nuages et d'orage. Les idées s'égarent aujourd'hui sur la fonction même de l'Etat. Anormales sont en particulier certaines conceptions qui se forment sur le rôle que doit jouer l'Etat dans la vie économique actuelle. C'est pourquoi les mesures que le Gouvernement est appelé à prendre ne rencontrent pas toujours une approbation unanime. C'est une simple constatation que je fais là et non une critique que j'émet, car je sais combien il est difficile de faire mieux. La Suisse traverse une crise. En temps ordinaires, quand les conjonctures économiques sont normales, on ne peut assez souligner la nécessité de la liberté et de l'autonomie de l'individu en condamnant toute immixtion de l'Etat dans la vie économique privée. En temps de crise, chacun s'en remet alors à l'Etat-Providence, duquel il réclame aide et protection sous forme de subventions ou

de mesures économiques et légales de tous ordres. Cette conception générale est à la source de l'état déficitaire de toutes les caisses publiques. Dans les cantons les comptes de l'Etat bouclaient en 1930 avec un excédent de 4 millions en 1931, nous avions un déficit de 16 millions, en 1932, un dit de 38 millions, qui passa encore à 49 millions en 1933, et le budget de 1934 envisage encore un solde passif de 64 millions. Dans les communes la situation est identique, et le découvert de 34 millions, ce qui fait que nous devons compter aujourd'hui avec un déficit global de plus de 100 millions de francs.

Quelles sont les conséquences de ce déséquilibre des caisses d'Etat? Cette situation se répercute sur toute l'économie générale, provoque une imposition malsaine et exagérée de la classe honnête, laborieuse et économe de la population. C'est pourquoi, on ne saurait assez rendre hommage au Père Raiffeisen, et à tous les protagonistes de ses idées. L'appel déraisonné à l'Etat surchargé, l'imposition exagérée de l'individu, tout cela atténue lentement la confiance en soi, l'initiative individuelle, le sentiment de la nécessité de l'effort personnel. Dans cette atmosphère, vos Caisses apportent la réaction nécessaire en faisant revivre l'effort constant et l'aide mutuelle libre. Certes, cette idée n'est pas une nouveauté en elle-même : mais jamais encore elle n'a été si actuelle, si moderne et je dirai même providentielle. Depuis plusieurs décennies vous contribuez avec succès, dans vos villages, à propager l'économie et l'épargne en enseignant au plus petit à se constituer, sous par sous, une certaine réserve pour les heures de malheur et de besoin. Par là, Messieurs, vous inculquez spontanément à chaque individu le sentiment de la responsabilité personnelle et empêchez qu'en cas de maladie ou de chômage, il ne tombe simplement à charge de l'Etat-providence.

Mais vous allez plus loin encore. Par la distribution d'un crédit rationnel, sur des bases saines, vous facilitez et soutenez vos sociétaires dans la rude lutte pour l'existence.

Je ne cache pas que dans le canton de Thurgovie, il y a eu pendant longtemps certaines hésitations, des réserves, spécialement à propos de la concurrence que vos organisations pouvaient constituer pour la Banque cantonale. Mais c'est là du passé lointain. *Aujourd'hui chacun est convaincu que la Banque cantonale et la Caisse Raiffeisen sont deux institutions qui se complètent admirablement l'une l'autre, pour servir les intérêts bien entendus de la population laborieuse.*

Messieurs les délégués,

J'ai dit au début que j'étais venu à Arbon comme à une fête. Or, je dois constater que votre assemblée générale est en réalité une vraie fête, une solennité. Quoi de plus naturel en somme. Les dirigeants de votre Union centrale, comme les organes d'administration des Caisses locales peuvent se réjouir du travail accompli et des beaux résultats obtenus. Et maintenant, toujours plus solidaires les uns des autres, animés d'un nouvel esprit d'entraide mutuelle, de volonté de travail constructif, en un mot nouvellement imprégnés de tous les admirables principes Raiffeisenistes, vous

allez plein d'enthousiasme et d'ardeur vers la tâche quotidienne que vous accomplissez pour le mieux-être des citoyens et du pays tout entier.

o o o

Après le représentant du Gouvernement thurgovien, prend encore la parole **M. le Dr Netschert**, directeur de la Fédération des Coopératives agricoles de Bavière, à Munich.

Il apporte, tout d'abord, le salut particulier de l'Union des coopératives agricoles du Reich, qui groupe 42.000 coopératives locales, et comme voisin immédiat, les vœux des 8000 coopératives bavaroises que compte la Fédération qu'il dirige. Il est heureux de constater le développement qu'a pris l'idée de Raiffeisen en Suisse. Comme adepte de cette noble idée, termine M. Netschert, nous avons tous à lutter pour la défense des intérêts économiques de notre peuple. Mais l'idée de Raiffeisen renferme encore un principe plus élevé, celui d'agir comme facteur d'amélioration des conditions d'existence sociale et morale. Puisse cette mission à laquelle travaillent les organisations Raiffeisen de tous les pays du monde contribuer à faire naître l'atmosphère de paix et de tranquillité nécessaire à une restauration générale.

o o o

**M. Joseph Stadelmann**, directeur, prend ensuite place à la tribune, pour la lecture du rapport sur l'activité de la Caisse Centrale. Il s'exprime comme suit :

## Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale

Monsieur le président,  
Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,

L'année a débuté avec l'impression d'avoir surmonté le point culminant de la crise et l'espoir d'un avenir meilleur. Cependant, l'année 1933 nous a réservé de nouveau de grosses désillusions et a accentué encore les répercussions de la crise générale.

La dépréciation de la valeur du dollar aux Etats-Unis, le pays le plus important et le plus riche en or du monde et qui entretenait constamment des relations financières importantes avec la Suisse, provoqua une consternation générale et étouffa le regain de confiance qui commençait à se manifester. L'économie suisse subit des pertes considérables en capital et intérêts sur les avoirs et valeurs stipulés en monnaie américaine. Avec la Hollande, la Suisse reste les seuls pays qui aient leur monnaie à sa valeur intégrale d'avant-guerre. Les autorités fédérales et la Banque Nationale suisse ont la conviction absolue que rien ne doit être modifié à notre politique monétaire et que les difficultés de tous ordres qui nous étreignent doivent être résolues par d'autres moyens appropriés. La grosse majorité du peuple suisse partage ce

point de vue et en est reconnaissante au Conseil fédéral.

Conséquence de la dépréciation du dollar, le marché suisse de l'argent enregistra un affermissement momentané des taux d'intérêts. L'étranger réalisa des paquets importants de papiers d'emprunts suisses qui furent offerts parfois sur la base d'un rendement de 4 ¼ à 4 ½ %. La Banque Nationale Suisse maintint son taux d'escompte à 2 % dans la crainte justifiée qu'une majoration ne provoquât une augmentation immédiate du taux hypothécaire. Nous savons gré au Directoire de la Banque Nationale suisse de cette attitude prévoyante, qui a servi sur un point très important les intérêts de l'agriculture suisse.

Durant les deux dernières années, une certaine agitation a eu lieu, à la campagne davantage qu'en ville, provoquée par les protagonistes de la monnaie franche. Des régions entières de la Suisse allemande sont mises en effervescence par les adeptes de ces théories nouvelles, et il me paraît indiqué d'énoncer ici quelques considérations à ce sujet. La Banque Nationale suisse, cette excellente gardienne de notre système monétaire, s'est du reste élevée déjà à plusieurs reprises contre ces théories utopiques.

*La monnaie franche.* Les adeptes de ce système réclament l'abandon de l'étalon-or. Depuis des siècles, l'échange des marchandises ne s'effectue-t-il pas pourtant sur la base d'un métal servant de valeur d'échange? Or de tous temps le plus important des métaux, l'or, dont la production est la plus régulière, a offert le maximum de garantie pour fonctionner comme appoint d'échange. Comparativement à la valeur de l'or, les prix des marchandises ont subi naturellement de tous temps déjà des fluctuations plus ou moins importantes. Les conjonctures, les récoltes plus ou moins importantes influencent logiquement les prix des marchandises. Le développement du machinisme qui est intervenu au cours des 10 dernières années est la cause primordiale de la surproduction de la matière première et de l'avalissement des prix.

Prétendre encore, comme le font les adeptes de la monnaie franche, que cette lacune peut être éludée par le simple jeu du taux d'escompte des banques d'émission est absolument faux. Certes, le système monétaire actuel basé sur l'or a aussi ses inconvénients; mais y-a-t-il quelque chose de parfait en ce monde? Il n'en reste pas moins que l'étalon-or est considéré de nouveau par la majeure partie des Etats comme le plus sûr de tous les systèmes monétaires; il constitue pour notre exportation et notre importation le meilleur des régulateurs. Ne voyons-nous du reste pas tous les pays qui ont abandonné l'or aspirer à y revenir le plus rapidement possible.

Les adeptes de la monnaie franche veulent accélérer la circulation de la monnaie, en lui faisant perdre, chaque semaine, une partie de sa valeur. Cette mesure n'aboutirait qu'à populariser le service des paiements par virement qui est déjà à l'heure actuelle 4 fois supérieur aux paiements en espèces. (Par exemple, l'Union avec un roulement de 308 millions, n'a un mouvement de caisse que de 65 millions). Les difficultés techniques d'application de ce système (par exemple l'apposition d'es-

tampilles sur les billets ou autres moyens de marquer la dépréciation de la monnaie) sautent aux yeux de chacun, et de semblables procédés seraient certainement rejetés d'emblée par le public.

Le *sol franc*, c'est-à-dire l'étatisation de tous les biens fonciers figure aussi au programme des protagonistes de la monnaie franche. Or, cette revendication est en elle-même incompréhensible pour celui qui connaît la mentalité suisse et qui sait combien chez nous le paysan est attaché à son domaine dont il veut être propriétaire et non seulement fermier. Dans aucune autre classe de la société ou profession, on rencontre un attachement aussi complet à la propriété foncière que chez le paysan. Chaque parcelle de terre qu'il cultive qu'il améliore à la sueur de son front, il le fait en sa qualité de propriétaire pour la transmettre en héritage à ses descendants. Messieurs, figurez-vous ce que deviendraient ces beaux vergers, ces champs merveilleux que vous avez admirés en venant ici si le paysan ne travaillait pas sa terre comme propriétaire libre. Cette idée du *sol franc* se révèle comme absurde en elle-même et sera rejetée d'emblée par l'agriculture comme pure utopie.

Des Caisses de secours ont été constituées pour aider les paysans capables et dignes que des circonstances spéciales ont placé dans une situation difficile, à surmonter la crise et leur permettre de conserver leurs propriétés.

Le système de la monnaie franche, qui n'existe du reste dans aucun pays, provoquerait dans le domaine de l'argent et du crédit un bouleversement dont les conséquences ne peuvent être évaluées. Il est certain également que les titulaires de carnets d'épargne qui forment aujourd'hui encore la majorité de la population suisse ne souscriront pas à de semblables acrobaties financières et je ne crois pas me tromper en prétendant qu'en cas d'une votation populaire les partisans du système ne se compteraient pas en pour cent mais en pour mille.

Je ne veux pas m'arrêter à la conception de la moralité dont faisait état le promoteur du mouvement, l'allemand Gesell. Qu'il me soit permis seulement de relever qu'elle est à l'antipode de nos idées chrétiennes et qu'elle vise à la venue d'un régime qui n'aurait rien à envier à la Russie des soviets.

Dans quelles classes de la société se recrutent ces hableurs ? Ce sont des agents d'affaires, des employés, des paysans mêmes et des instituteurs, tous des gens qui ne sont pas à même de concevoir la sensibilité et la délicatesse du rouage monétaire actuel. La Banque Nationale Suisse a prouvé durant les années de la guerre et d'après guerre qu'elle était à la hauteur de sa tâche et qu'on pouvait sans arrière pensée lui confier à l'avenir encore la direction de notre politique monétaire.

Par rapport à l'année précédente, la structure du bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1933 n'accuse pas de modification importante. Les nouveaux dépôts confiés aux Caisses locales ont été affectés en prêts et crédits aux sociétaires ou ont été utilisés pour répondre aux retraits de dépôt d'épargne. La somme du bilan a augmenté de fr. 650.000.— et passe ainsi à fr.

30.6 millions. Au passif, nous constatons bien une augmentation d'un million en chiffre rond des comptes courants des Caisses affiliées, mais les dépôts à terme des Caisses accusent par contre une diminution de fr. 700.000.—. 356 Caisses sont créancières de l'Union contre 317 l'année précédente. Le capital s'est majoré de fr. 100.000.— et atteint 2.2 millions, chiffre en regard duquel il convient de mettre encore fr. 1.105 million de parts non versées. Avec la garantie statutaire de fr. 3.305 millions et les réserves officielles de fr. 760.000.— le capital de garantie total de la Caisse centrale s'élève à fr. 7.370 millions soit au 18,5 % du bilan. Cette assise matérielle, et le fait que les actifs sont constitués par des fonds publics, des hypothèques et des avances aux Caisses affiliées toutes pourvues de la responsabilité illimitée des sociétaires, représentent pour les déposants une garantie qui peut être taxée de premier choix. Les dépôts de la clientèle privée ont augmenté de fr. 550.000.— et atteignent maintenant 9.130 millions ; la caisse d'épargne constituée en 1932 figure dans ces chiffres avec un développement de  $\frac{1}{4}$  million.

Au passif, le chapitre des comptes débiteurs des Caisses affiliées accuse un recul de 1.330 million. Au 31 décembre 1933, les avances de la Caisse centrale aux Caisses affiliées atteignaient encore 9.970 millions à 235 Caisses (254 l'année précédente) ; 6.271 millions sont représentés par des prélèvements dans la limite du crédit normal statutaire et 3.695 millions sont constitués par des emprunts spéciaux dans des buts déterminés (spécialement pour des travaux d'améliorations foncières, constructions de routes et travaux communaux). Les prêts et crédits aux personnes privées, coopératives diverses et communes accusent également une petite diminution de 300.000.—. Par contre, les moyens immédiatement disponibles (caisse, portefeuille des effets, banques) se sont majorés dans la proportion du 5 % du chiffre du bilan ; ils ascendent aujourd'hui 17,7 millions ce qui représente 1 45 % du bilan. Les 11 millions du portefeuille des fonds publics sont formés par 6,2 millions d'obligations de diverses banques cantonales, 2,6 millions de titres d'emprunts avec garantie de l'Etat ou des Communes, 1,04 million d'obligations d'instituts de crédit foncier et banques hypothécaires et fr. 633.000.— d'obligations de grandes banques. Grâce aux réserves spéciales accumulées depuis des années, l'intérêt moyen des fonds publics a été encore de 4.35 %.

Les avoirs en banque de 1.359 million se répartissent dans 60 instituts. Ils n'ont rapporté pour ainsi dire aucun intérêt. Le bilan contient des avoirs en marcs, francs français, livres sterling nécessaires aux besoins courants de la clientèle pour une somme globale de fr. 19.380.—.

Comme habituellement, le nouveau mobilier acheté durant l'exercice (fr. 4.899,05) a été amorti immédiatement par le compte de profits et pertes. Durant l'année, nous avons procédé à une rénovation extérieure du bâtiment de l'Union et à une transformation intérieure rendue nécessaire pour l'aménagement du service des fournitures de l'Union dont le coût s'est élevé à fr. 51.000.—, montant qui a été prélevé d'une réserve spéciale constituée antérieurement

déjà à cet effet. Dans ces conditions, nous avons cru pouvoir nous dispenser d'effectuer un amortissement spécial sur le bâtiment de l'Union. Ensuite du recul des affaires des Caisses affiliées, le chiffre du roulement est de 10 millions inférieur à celui de l'an dernier, soit de fr. 374 millions.

Le trafic de la Caisse Centrale prend toujours plus d'envergure et le nombre des opérations a passé de 81.844 à 83.022. Les frais généraux ascendent fr. 129.400.— (y compris fr. 22.652.— d'impôt) ce qui représente le 0,32 % du chiffre du bilan, proportion qui correspond en moyenne à celle des banques cantonales bien que ces dernières soient privilégiées au point de vue fiscal.

Le résultat de l'exercice permet de nouveau la distribution d'un intérêt de 5 % aux parts sociales, comme c'est le cas depuis 14 ans.

Durant le dernier exercice, la question de la liquidité a fait l'objet de cette attention constante que nous lui apportons depuis la fondation de la Caisse centrale. Les difficultés dans lesquelles se sont trouvées certaines banques au cours de l'été et de l'automne dernier ont mis de nouveau bien en évidence l'importance de la question de la liquidité dans la technique bancaire et le projet de Loi fédérale actuellement à l'étude donnera des directives précises à ce sujet que devront observer les grands instituts comme les petites Caisses.

Comme chambre centrale de compensation financière de toute l'organisation, la Caisse centrale a une tâche et des responsabilités particulières. La conscience que nous avons de cette lourde tâche, qui consiste non seulement à conduire notre propre banque, mais encore à diriger toute la politique financière des Caisses locales, nous oblige souvent à intervenir et à inciter certaines Caisses à la prudence et à certaines restrictions de crédit. Cette fonction qui nous incombe n'est pas toujours comprise comme elle doit l'être. Certes, Messieurs, je conviens parfaitement qu'il serait certainement plus avantageux, disons le mot : plus rentable, d'investir immédiatement en prêts et crédits les dépôts au fur et à mesure qu'ils affluent ; mais dans l'ambiance d'instabilité et de crise de confiance où nous vivons actuellement, la prudence la plus élémentaire réclame le maintien constant d'une saine capacité de paiement.

Permettez-moi d'ajouter encore qu'un institut qui poursuit une bonne politique de crédit, dont les actifs sont d'absolue sécurité, ne s'exposera pas à la méfiance du public et à des risques de run. Les déposants font souvent preuve d'une étonnante clairvoyance dans ce domaine.

Messieurs,

Les organisations Raiffeisen sont des institutions « d'aide à soi-même » ; toute leur activité est fondée sur ce principe. Nous n'oublierons jamais que ce ne sont pas nos propres capitaux que nous gérons, mais des dépôts du public, la petite épargne péniblement acquise. Ceci implique la nécessité d'une gérance doublement prudente et prévoyante, la distribution des prêts avec un maximum de garantie de sécurité et la surveillance minutieuse de la bonne exploitation des crédits.

Tous, Caisses locales et Union Centrale, soyons à notre poste et tenons d'une main ferme et sûre la barre du gouvernail ! Les

organisations Raiffeisen suisses navigeront alors sans dommage au travers de tous les récifs de la grande crise économique générale.

o o o

A M. le directeur Stadelmann succède M. J. Heuberger, secrétaire de l'Union, qui présente le

## Rapport sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision

Monsieur le président,  
Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,

Ensuite de la crise générale qui persiste, un grand nombre d'organisations économiques enregistrent une stagnation et même une diminution du chiffre d'affaires. Ce recul se manifeste aussi de façon accentuée dans le domaine de la finance et du crédit.

Aussi est-ce pour nous une satisfaction particulière de pouvoir constater que durant l'année de crise 1933, le mouvement raiffeiseniste suisse a non seulement conservé toutes les positions acquises, mais a encore réalisé de nouveaux et réjouissants progrès.

20 nouvelles fondations dans 8 cantons différents ont porté à 591 le nombre des Caisses affiliées au 31 décembre 1933. Il y en a actuellement exactement 600, réparties sur le territoire de 23 cantons et demi cantons. Durant les 17 premières années, le nombre des Caisses s'est élevé à 200; de 1917 à 1934 ce nombre a triplé. Le pittoresque Valais qui s'est révélé déjà jusqu'ici comme un domaine raiffeiseniste des plus fructueux se place au premier rang avec 7 nouvelles fondations portant à 103 le nombre total des Caisses. Nous accomplissons un agréable devoir en exprimant aux pionniers du mouvement valaisan M. le chanoine Werlen, en Haut-Valais, et M. Puipe, en Valais-Romand, nos félicitations et le témoignage de notre vive gratitude.

La somme du bilan de toutes les Caisses accuse une augmentation de 16.1 millions ou de 5 % et atteint Fr. 340.7 millions. L'effectif des membres s'est majoré de 2207 unités et passe à 55.593. Les dépôts d'épargne se sont accrus aussi de 12.03 millions et atteignent maintenant 171.4 millions, pendant que le nombre des carnets est également supérieur de 9393 à celui de l'an dernier et saute ainsi à 162.246. Et même le chiffre du roulement de 642.2 millions est supérieur de 2.7 millions à celui de l'année précédente.

Ensuite de la marge réduite entre les taux créanciers et débiteurs (2/3 % seulement en moyenne) et grâce surtout aux très modestes frais d'administration de 0.31 % qui mettent bien en relief le caractère utilitaire des associations raiffeisenistes il a été possible aux Caisses de réaliser un bénéfice total de Fr. 906.854. Ensuite de cet apport, les réserves passent à fr. 10.2 millions, ce qui représente un affermissement des fondements qui est particulièrement précieux aujourd'hui. Les 340 millions de dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen sont répartis aux sociétaires en 60.000 prêts à terme et en 14.000 crédits en compte courant pendant que 8 % environ sont déposés à la Caisse centrale comme réserve de disponibilités.

La crise de confiance provoquée par diverses difficultés bancaires ne s'est pas repercutée sur nos Caisses Raiffeisen. Au contraire, nos coopératives rurales de crédit accentuent leur popularité et gagnent de plus en plus l'estime et la confiance du public. Alors que pendant les années de crise 1930-33, le chiffre du bilan des grandes banques a diminué de 30 %, les Caisses Raiffeisen accusent par contre cette même période une augmentation de 27 % des dépôts confiés ce qui constitue le développement le plus conséquent de tous les groupements financiers du pays. Ces admirables progrès traduisent non seulement la confiance croissante dont bénéficient nos Caisses, mais ils expriment encore le bénéfice d'une effective solidarité et de la volonté des classes paysannes et moyennes de placer en toute sécurité et de faire fructifier leurs capitaux sur place.

Dans le désir de diminuer le plus possible les charges des paysans et des petits artisans qui luttent si âprement pour leur existence on a cherché à alléger le plus possible les conditions faites aux débiteurs. C'est ainsi que plusieurs Caisses, spécialement en Suisse orientale, ont pu réduire à 4 % le taux des hypothèques premier rang, à 4 ¼ % celui des secondes hypothèques et à 4 ½ % celui des prêts avec cautions. Ces taux ne permettent naturellement qu'un rendement des plus modestes; aussi ne sont-ils concevables que là où les créanciers font preuve de solidarité, ne recherchant pas les taux exorbitants mais se contentent d'un intérêt normal en prenant particulièrement en considération les garanties de premier choix qu'offrent les Caisses Raiffeisen et le but social et patriotique qu'elles poursuivent. Mais en plus de cela, il est nécessaire encore que le législateur n'impose pas à nos Caisses, sous forme de mesures légales d'exception, des abattements importants sur leurs créances, car cela provoquerait alors de nouveau nécessairement la perception de nouvelles primes de risques sous forme de taux débiteurs plus élevés.

L'Union a voué l'an dernier un soin particulier à la revision des Caisses affiliées: 454 Caisses soit le 77 % de l'effectif à la fin de l'année ont été soumises à la revision neutre et professionnelle qui a toujours lieu inopinément. Cette tâche astringente et délicate, pleine de responsabilité, est exécutée par les reviseurs au service spécial de l'Union.

Bien que nos Caisses Raiffeisen soient administrées presque exclusivement par des personnes sans préparation spéciale pour cette tâche, nous pouvons constater avec satisfaction que la comptabilité et la caisse sont tenus avec sûreté et exactitude, d'une façon qui ferait certainement honneur même à des professionnels. Avant le 15 mars, plus du 90 % des Caisses avaient adressé à l'Union leurs comptes annuels complètement et régulièrement dressés. Si le résultat des revisions est en général très satisfaisant en ce qui concerne la comptabilité, il est impressionné cependant par la crise sur certains autres points de l'administration. Les intérêts impayés sont en diminution comparativement à l'exercice précédent. Des critiques plus accentuées ont dû être formulées au sujet de la distribution des crédits, de la couverture des prêts

et surtout de l'amortissement systématique des dettes. La plus grande partie des Caisses ont pu exercer jusqu'ici 10 à 20 ans d'activité sans subir aucune perte, sans avoir besoin de recourir aux cautions et même sans exercer de poursuite; la diminution de la rentabilité provoque aujourd'hui des situations plus difficiles qui nécessitent des mesures spéciales. Ajoutons que celles-ci auraient souvent pu être évitées encore si les comités avaient inculqué de tous temps une meilleure éducation financière à leurs débiteurs. Les pertes subies et les amortissements effectués par quelque dix Caisses ont pu presque tous être couverts par le bénéfice ordinaire de l'exercice.

Les temps actuels mettent à l'épreuve les forces de caractère et de discipline. Tout ce qui n'est pas inspiré par une saine morale va au devant d'insuccès et disparaîtra. Tout doit rentrer dans une voie normale. Pour nous, il s'agit de respecter jalousement nos statuts et principes fondamentaux, cette loi admirable conçue en d'autres temps par notre grand Maître Frédéric Guillaume Raiffeisen, loi dont la valeur a été consacrée par l'expérience et les crises de tous genres.

Il importe moins aujourd'hui de justifier des chiffres importants d'affaires que de veiller à une administration prudente et prévoyante des prêts et crédits. C'est pourquoi les Caisses Raiffeisen attendent absolument que lors de l'application des mesures légales pour la protection agricole l'on prenne bien garde de ne pas compromettre gravement le crédit agricole et de détruire la confiance envers les bons établissements de crédit rural. Il convient en effet de tenir compte que les Caisses Raiffeisen accomplissent pratiquement déjà depuis de longues années une aide efficace à l'agriculture et aux petits paysans et poursuivent donc un but identique à celui des actions de secours actuellement promulguées.

Nous sommes à la veille de l'entrée en vigueur d'une loi fédérale sur les banques. Ce ne sont certes pas les agissements des Caisses Raiffeisen qui ont rendu cette loi nécessaire. Nous la saluons néanmoins avec empressement. Les Caisses Raiffeisen peuvent accepter le projet déposé car il est susceptible de ramener la confiance. C'est avec satisfaction que nous constatons que le vieux postulat raiffeiseniste, c'est-à-dire la revision professionnelle obligatoire de tous les établissements de crédit va être enfin réalisé. Il s'agit là de l'application à tous les établissements de crédit, va être enfin auquel les Caisses Raiffeisen doivent une bonne partie de leurs succès et de leur développement.

Nous vivons à une époque où les difficultés bancaires et les crises financières ne sont malheureusement plus des cas rares même dans notre pays. Cette situation appelle une réforme non seulement dans le domaine de la surveillance générale et du contrôle mais surtout dans la conception que les dirigeants des établissements de crédit se font de leur tâche et de leurs obligations. La seule capacité professionnelle ne suffit pas; les dirigeants doivent faire preuve encore d'un sentiment développé de responsabilité personnelle envers les déposants, les débiteurs et les cautions. La distribution du crédit doit s'effectuer non seulement en considération des capacités de

crédit et du degré de dignité des requérants, mais en rapport absolu avec les intérêts bien entendu des débiteurs et des cautions.

Les principes raiffeisenistes éprouvés en Suisse et à l'Etranger par des expériences pratiques de longues années et qui font des organisations de crédit les serviteurs du peuple ont consacré les Caisses de crédit mutuel comme institutions idéales d'épargne et de crédit pour les milieux populaires.

Messieurs et chers Raiffeisenistes,

Nous n'avons pas construit sur le sable. L'imposante manifestation de ce jour, les beaux résultats du dernier exercice, l'étonnant développement enregistré par notre mouvement durant ces années de crise en sont la proclamation éclatante. A force de tenacité et de travail opiniâtre, les Caisses Raiffeisen ont acquis une place dans la vie économique et sociale du pays. Nous avons bien construit sur le roc. Raiffeisenistes, nous ne savons que faire des manipulations monétaires et des réformes utopistes que préconisent les partisans de la monnaie franche ou les adeptes de cette loterie que sont les Caisses d'Epargne à la construction. Les Caisses Raiffeisen exercent leur activité d'après un programme bien défini et expérimenté vers un idéal élevé. Elles ne cachent pas leur drapeau. Aussi gagnent-elles de plus en plus la confiance et l'estime du peuple et du pays. Soyons dignes de cette belle confiance et respectons toujours nos statuts et nos principes fondamentaux. Ne nous y trompons pas : cette heureuse attitude de l'opinion publique à l'égard de notre mouvement ne nous sera acquis que pour autant que nous saurons la mériter par un travail exemplaire. Nous voulons rester des organisations autonomes, indépendantes, ne vivant pas de l'aide ou des privilèges de l'Etat. Ce même esprit, nous voulons l'inculquer aussi à chacun de nos sociétaires en les aidant par la manifestation de l'aide individuelle et collective libre à surmonter la crise actuelle. Dans ce but, il faut toujours plus de solidarité entre les créanciers et les débiteurs dans les Caisses locales, une collaboration ouverte et confiante entre les Caisses, les Fédérations et l'Union Centrale. Il faut partout de la discipline et une mise en pratique des directives données lors des revisions.

Les beaux résultats obtenus jusqu'à ce jour sont aussi le fruit du travail harmonieux et de la cohésion qui caractérisent les Raiffeisenistes. Cette fidélité coopérative nous a rendus forts. Nous nous félicitons de ces relations agréables, cordiales même qui existent entre les Caisses et l'Union. Ce sont elles qui donnent à la Direction du Bureau Central l'ardeur et l'entrain pour un travail constant pour les Caisses et par elles pour le mieux-être des classes paysannes et moyennes. Comment reconnaître aussi assez cet esprit de dévouement et de désintéressement auquel le mouvement raiffeiseniste doit sa grande efficacité. Existe-t-il un rayon plus lumineux dans les ténèbres du matérialisme de l'ère actuelle que ce désintéressement admirable, cette abnégation de près de 6000 membres des Conseils de direction et de surveillance travaillant à titre purement honorifique, et ce dévouement des 600 Caissiers remplissant leur tâche quotidienne moyennant une rétribution souvent très modeste ! Ce désinté-

ressement admirable, et la conscience avec laquelle chacun remplit ses fonctions constituent un gage sûr que nos Caisses resteront toujours saines et rempliront dignement leur mission économique et sociale en contribuant dans la pleine mesure de leurs moyens à la venue de temps meilleurs pour notre pays.

o o o

Le rapport du Conseil de surveillance de l'Union est présenté en allemand par **M. le Dr. F. Stadelmann**, président, et en français par **M. l'abbé A. Montavon**, membre du Conseil.

### Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1933

Monsieur le président,  
Messieurs les invités,  
Chers Raiffeisenistes suisses,

La forte participation qu'enregistrent nos congrès depuis plusieurs années prouve le très vif et croissant intérêt que la communauté raiffeiseniste suisse porte à l'Union et à sa Caisse Centrale. Cette forte participation est aussi l'expression de la volonté bien déterminée des 600 Caisses Raiffeisen suisses de se solidariser les unes les autres, de se grouper toujours mieux en une association centrale suisse, de laquelle elles attendent alors non seulement la force et l'appui utiles mais avant tout un plan d'action ferme et bien déterminé tel qu'il est nécessaire dans les temps troublés actuels. Or, où eût-on pu mieux proclamer cette volonté de coopération bien raiffeiseniste qu'en Thurgovie le canton natal du curé et doyen Traber le père Raiffeisen suisse, sur le sol même du canton où le promoteur du mouvement a répandu les premiers grains de la semence raiffeiseniste et où il a récolté les premiers fruits. C'est avec un sentiment de profonde admiration que nous nous souvenons ce que fut l'œuvre immortelle du curé Traber. Aussi nos pensées reconnaissantes se dirigent-elles d'abord là-bas vers le village de Bichelsee où, à l'ombre de la petite église qu'il a tant aimée, le curé Traber dort son éternel sommeil. Nous exprimons aussi notre cordiale sympathie à tous les Raiffeisenistes du canton de Thurgovie ici présents que nous estimons hautement comme d'opiniâtres et d'enthousiastes champions de l'idée Raiffeiseniste.

Messieurs les délégués,

Quelques mots tout d'abord sur l'activité du Comité de direction et du Conseil de surveillance. En 4 séances le comité de direction a résolu 36 objets divers. En outre, la sous-commission s'est occupée, en 5 séances, de l'examen des affaires hypothécaires et de l'étude de différentes autres questions. Le Conseil de surveillance a également tenu 4 séances, dont 3 en commun avec le Comité de direction. Outre la revision générale effectuée par une société fiduciaire et une inspection intermédiaire effectuée à l'improviste, le Conseil de surveillance s'est tenu encore au courant de toutes les affaires importantes de la Caisse centrale et du Bureau de l'Union. Se basant sur ces revisions et contrôles, le Conseil de surveillance se plaît à relever l'excellente organisation de la Caisse Centrale au point de vue technique et bancaire. Partout s'accomplit un tra-

vail assidu, dans une atmosphère d'ordre et de discipline.

Comme depuis plusieurs années, le *contrôle des comptes annuels de 1933* a eu lieu de nouveau en corrélation avec une revision générale de gestion qui a été confiée à la Société fiduciaire et de revisions S. A. à Zoug. Deux membres du Comité de direction et plusieurs membres du Conseil de surveillance assistèrent alternativement le reviseur dans ses travaux. Dans un volumineux rapport, la Société fiduciaire a présenté une analyse approfondie du compte de profits et pertes, du bilan et de toute l'administration générale de la Caisse Centrale.

Le *bilan* présente une augmentation d'un demi million de francs. Par rapport à l'an dernier, on peut constater une diminution de 1.3 millions en chiffre rond sur les crédits utilisés par les Caisses alors que d'autre part les dépôts en compte courant à vue des Caisses se sont majorés de 1.1 million ; il est vrai que la somme des dépôts à terme des Caisses a par contre diminué de Fr. 700.000 en chiffre rond. Les dépôts des Caisses affiliées se montent à Fr. 26.239.001,80 et les prélèvements sous forme de crédit à Fr. 9.967.032,—, ce qui laisse un excédent de Fr. 16.271.969,80. La Caisse Centrale a ainsi rempli utilement son rôle de chambre de compensation financière entre les Caisses affiliées. Les remboursements effectués par les Caisses débitrices, l'augmentation des dépôts des Caisses, la petite majoration du chiffre du bilan sont des preuves évidentes de la confiance dont jouissent les Caisses rurales de crédit et leur Centrale. Ceci revêt une signification particulière à l'époque actuelle de régression générale.

Chaque année, nous rapportons spécialement sur les importantes questions de la *sécurité des dépôts et la capacité de paiement* (liquidité) de la Caisse Centrale. Ces questions sont naturellement du plus vif intérêt pour nous. Or, nous pouvons aujourd'hui encore vous donner des renseignements tranquilisants à ce sujet, car tous les actifs du bilan sont d'absolue sécurité. Qu'il nous soit permis de citer à titre documentaire quelques appréciations du rapport de la Société fiduciaire et de revision à Zoug à ce sujet :

#### Banques

Les placements dans les banques sont effectués en majeure partie dans les banques cantonales et crédits fonciers ou en titres. Au chapitre « Autres banques » de Fr. 646.056,30 se trouvent Fr. 550.000 qui sont spécialement garantis par des nantissements tandis que le reste se répartit en plusieurs petits postes. Le chapitre des « banques » ne renferme ainsi aucun risque quelconque.

#### Portefeuille

Le « portefeuille » est de toute qualité, provenant en bonne partie d'une grosse quantité de fonds publics et de titres de tous genres.

#### Comptes courants des particuliers

Nous avons examiné les garanties de tous les comptes présentant un solde débiteur.

#### Créances hypothécaires

Les contrôles effectués de la valeur des gages immobiliers nous ont donné cette année encore pleine satisfaction. Ne sont admis

que des bons titres et seulement après une enquête et un examen préalable minutieux et approfondi de la valeur des titres offerts.

#### Fonds publics

La composition du dossier des fonds publics est conçue de façon très rationnelle, et dans leur ensemble les placements effectués méritent la qualification de : premier choix.

La *liquidité*, à laquelle la Direction de la Caisse Centrale apporte de façon constante une grande attention s'est encore un peu améliorée par rapport à l'an dernier. Les actifs à court terme atteignent Fr. 17.707.000 et les passifs à brève échéance 18.577.000 Fr. ; 44 % environ des actifs du bilan sont réalisables à brève échéance (fonds publics compris), pendant que 55 % des passifs du bilan (fonds propres non compris) peuvent être considérés comme rapidement exigibles. Les passifs à brève échéance sont donc couverts dans la proportion de 95 % par des actifs rapidement réalisables. Cette proportion constitue une *excellente capacité de paiement*. Nous pouvons nous déclarer satisfaits sur cet important point de critique de tout bilan.

Le résultat du *compte de profits et pertes* est semblable à celui de l'année précédente et peut, de ce fait, être considéré de nouveau comme satisfaisant. Les frais généraux, y compris ceux de l'Office de revision, forment le 0.47 % de la somme du bilan. Cette proportion doit être considérée comme très favorable spécialement si l'on tient compte que les frais généraux englobent une bonne partie des frais de la revision des Caisses affiliées. Nous aurons du reste l'occasion de revenir encore sur ce point.

L'*excédent de l'exercice 1933* est de Fr. 196.860,25. Il est prévu d'utiliser d'abord Fr. 105.000 pour le paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 % aux parts sociales, comme habituellement, de verser Fr. 80.000 aux réserves et de reporter le reste de Fr. 11.860,25 à compte nouveau. L'apport prévu aux réserves est nécessaire et indispensable pour donner à la Caisse Centrale tous les moyens de remplir toujours pleinement sa tâche de chambre de compensation.

Fondée par l'Union il y a bientôt 5 ans, la Caisse de retraite pour le personnel de l'Union et les Caissiers des Caisses affiliées comptait à fin 1933 22 sociétaires dont 6 caissiers de caisses locales. Pour 1933 les recettes pour primes statutaires, finances de rachat ont atteint Fr. 23.758,10, les intérêts du capital Fr. 7781,55, au total Fr. 31.559,65, somme qui a pu être attribuée entièrement à la fortune de la fondation, car il n'y a eu aucune charge à supporter. La fortune de la Caisse de retraite est ainsi actuellement de Fr. 188.879,55.

Messieurs les délégués,

L'*activité générale de l'Union* est caractérisée par un bon développement extérieur et intérieur. 20 nouvelles fondations ont porté à 591 le nombre des Caisses Raiffeisen affiliées (il y en a plus de 600 aujourd'hui). Le nombre des sociétaires a augmenté de plusieurs milliers, recrutés par les nouvelles et surtout les anciennes Caisses. L'augmentation constante des chiffres de bilan enregistrée à l'époque actuelle de recul économique général témoigne expressivement de la confiance croissante de la population envers nos organisations désin-

téressées et bienfaitantes de défense individuelle. Certes, notre mouvement rencontre encore beaucoup d'incompréhension et d'antagonisme dans certains milieux ; cependant nous pouvons nous réjouir de le voir posséder la confiance croissante et la sympathie du peuple, ainsi que l'appui de tous les hommes qui comprennent la nécessité d'une réforme morale et économique en fonctions d'un meilleur ordre social.

Mais notre activité ne sera vraiment efficace pour le peuple suisse en général et pour les classes rurales et moyennes en particulier que si nous restons fermes dans l'esprit de Raiffeisen. Cet esprit doit être implanté et maintenu toujours vivant auprès des Caisses, jeunes et vieilles. Si nous regardons autour de nous, nous constatons que quantité de pratiques, de méthodes usitées dans le domaine de la finance et du crédit disparaissent les unes après les autres ; elles sont abandonnées parce qu'elles ne répondent pas aux aspirations et au vrai besoin de l'économie et de la vie sociale. Les principes de Raiffeisen ne se périment pas ; au contraire, ils sont aujourd'hui plus actuels que jamais ! Ne réclame-t-on pas en effet partout aujourd'hui une distribution des crédits avec discernement, en tenant compte non seulement de leur seule garantie matérielle et de leur rentabilité mais encore de leur utilité économique, la surveillance de l'emploi rationnel, l'étude préalable des capacités de travail et de la dignité des requérants ? Ne réclame-t-on pas aussi l'amortissement systématique des prêts et crédits pour parer au surendettement ? Mais n'est-ce pas là réclamer l'application du programme et des principes raiffeisenistes ? L'amortissement systématique des dettes en particulier que réclament les statuts et un bienfaits pour les usagers du crédit en premier lieu et pour les établissements financiers ensuite.

Pour vulgariser et implanter toujours mieux le véritable esprit de Raiffeisen et pour veiller à l'administration des Caisses locales d'après les principes raiffeisenistes éprouvés nous avons à notre disposition une institution bien préparée à cette mission : *les revisions de l'Union*. Notre Union est la plus ancienne des associations de revision de la Suisse. Fondée en 1902, elle est ainsi entrée en activité plus de 10 ans avant la constitution des premières sociétés de revision des banques locales. Nous avons non seulement la conviction personnelle que nos revisions sont efficaces grâce à leur système éprouvé et aux expériences accumulées jusqu'à ce jour, mais nous avons encore la satisfaction de les savoir appréciées et reconnues par d'autres milieux. Les revisions de l'Union sont reconnues officiellement dans 5 cantons ayant institué la surveillance des Caisses d'épargne (Argovie, Fribourg, Valais, Grisons et Obwald) et il est également prévu que lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les banques elles seront acceptées également officiellement par la Confédération.

L'une ou l'autre Caisse auront estimé parfois peut-être que les émoluments de revision sont trop élevés et qu'une réduction serait indiquée. Si ce désir n'est pas absolument incompréhensible à l'époque actuelle de baisse des prix, il ne s'inspire toutefois pas suffisamment du vrai état des choses. En effet, de tous les établissements de cré-

dit suisses, nos Caisses ont le privilège de posséder non seulement la revision la plus approfondie et la plus sûre mais encore la revision le meilleur marché. Alors que conformément à l'art. 33 des statuts les Caisses locales devraient supporter le coût complet des revisions, depuis de longues années déjà l'Union en prend les deux tiers environ à sa charge. Pour l'exercice 1933, la Caisse Centrale a dépensé pour les revisions et la défense des intérêts des Caisses affiliées une somme totale de Fr. 90.786,15. Les Caisses n'ont été débitées que de Fr. 25.833,25. L'Union a donc supporté la charge de Fr. 64.950,90. Alors que les sociétés fiduciaires réclament par reviseur et par jour de travail des émoluments allant jusqu'à fr. 100 et plus, l'Union ne calcule que le tiers de ce tarif, sans rien porter en compte complémentirement pour les frais de déplacement et pour la rédaction des rapports de revision, bien que cette rédaction exige non seulement un demi-jour mais souvent 2 à 3 jours de travail pour certaines Caisses. Les instructions pour la mise en activité des nouvelles Caisses et la première revision sont faites gratuitement ; les jeunes Caisses et celles qui sont faibles financièrement ne sont débitées également qu'à raison d'émoluments réduits de Fr. 10.— à Fr. 20.— par jour de travail. Les Caisses ont du reste la possibilité de diminuer elles-mêmes le coût de la revision : une administration parfaite à tous égards, rigoureusement conforme aux statuts et règlements simplifie et accélère la revision et la rédaction des rapports et en diminue ainsi logiquement le coût. Il y a des Caisses avec 5 millions de chiffre de bilan qui nécessitent beaucoup moins de travail de revision que d'autres avec 1-2 millions de francs de dépôts. 4-5 pages de rapport suffisent auprès des premières alors que 10 à 12 pages sont nécessaires parfois auprès des secondes. Cela se répercute sur les frais de la revision.

Les dépenses pour les revisions de l'Union constituent en somme un bon placement pour les Caisses. Si depuis 34 ans qu'elles exercent leur activité en Suisse, mais une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union n'a fait faillite et n'a fait perdre un seul sou à ses déposants, c'est certainement en bonne partie grâce aux revisions professionnelles éprouvées de l'Union. Le service de revision implique des sacrifices, des obligations et des responsabilités importantes ; il exige un personnel spécial, compétent, expérimenté et diligent. Les Caisses affiliées se doivent d'apprécier à leur juste valeur ces revisions approfondies et avantageuses. Et si la loi sur les banques — dont nous saluons très vivement la venue — qui posera encore des obligations et des responsabilités nouvelles aux organes de revision nécessitait même peut-être une légère augmentation des émoluments actuels, vous pouvez avoir d'ores et déjà la conviction que notre Office de revision restera toujours très avantageux.

Permettez-moi de reprendre ici en les soulignant encore les fortes paroles que l'ancien distingué président du Conseil de surveillance, M. le professeur Schwaller, prononçait à Lausanne, lors du congrès de 1926 :

*Les revisions sont notre grande force. Elles protègent les organes dirigeants.*

*Elles inspirent la confiance des sociétaires et des déposants.*

*Elles augmentent le prestige des Caisses.*

*Elles assurent le maintien des principes raiffeisenistes.*

*Elles constituent une garantie pour la Caisse Centrale.*

*Elles sont les piliers de notre Union.*

*Elles sont notre forteresse inébranlable, notre puissance et notre gloire !*

Raiffeisenistes suisses,

Pour terminer, quelques mots de remerciements.

Notre reconnaissance pieuse et profonde va à Dieu tout d'abord, au Maître tout puissant dans les mains clémentes de qui notre œuvre repose. Notre vive gratitude va ensuite au Comité de direction, l'organe administratif responsable de l'Union. Elle va aussi à la Direction du Bureau Central et à l'Etat-major de ses collaborateurs. Avec énergie, prudence et compétence, infatigables au travail, M. Stadelmann, directeur, et M. Heuberger, secrétaire, tiennent le gouvernail d'une main ferme et conduisent la barque de l'Union à travers tous les récifs, dans la tourmente des temps actuels. Ils sont utilement secondés dans leur tâche par M. Egger, fondé de pouvoirs et par les 7 réviseurs qui remplissent leur travail de façon compétente et assidue. Nous adressons à M. le réviseur Bernhart qui nous a quittés au cours de l'année nos remerciements pour ses 5 ans de collaboration fidèle à notre Union. Les fonctionnaires et les employés du Bureau Central ont tous contribué par leur travail assidu et consciencieux à assurer la gérance d'une entreprise considérable déjà avec des frais d'administration relativement modestes.

Enfin, notre gratitude va aussi à vous tous, Messieurs, qui chacun à votre place, avez contribué par votre travail à la prospérité de notre œuvre. C'est par cette collaboration étroite et par elle seule que nous irons au devant de nouveaux succès.

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée générale de voter les *résolutions* suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice 1933, sont adoptés tels qu'ils sont présentés et décharge est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent de l'exercice de Fr. 196.860,25 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Comité de direction :
  - a) Fr. 105.000.— pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales ;
  - b) Fr. 80.000.— comme apport au fonds de réserve.
  - c) Fr. 11.860,25 report à compte nouveau.
3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau Central pour tout le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

ooo

M. le président Liner ouvre la discussion sur les rapports présentés et sur les propositions concernant la répartition de l'excédent des recettes de l'exercice. La discussion n'est pas utilisée et **les comptes sont admis à l'unanimité par**

**l'assemblée, qui vote les résolutions telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.**

L'ordre du jour appelle ensuite le tractandum 6

### **Election du Comité de direction et du Conseil de surveillance**

En quelques mots, le président rappelle que les membres des deux Conseils arrivent cette année au terme de leur mandat et qu'ils doivent être renouvelés pour une nouvelle période triennale. Tous acceptent une réélection.

Sur proposition parvenue du sein de l'assemblée, les membres actuels du Comité de direction et du Conseil de surveillance, de même que les deux présidents, sont réélus par acclamations pour une nouvelle période triennale. Ce sont :

#### **COMITE DE DIRECTION :**

**J. Liner, Andwil (St-Gall), président ;**  
**J. Scherrer, député, Niederhelfenschwil (St-Gall) ;**

**A. Golay, caissier, Molondin (Vaud) ;**  
**F. Boschung, conseiller national, Uberstorf (Fribourg) ;**

**C. Nussbaumer, député, Hofstetten (Soleure).**

#### **CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

**Dr. F. Stadelmann, juge cantonal, Escholzmatt (Lucerne) ;**

**A. Puippe, droguiste, Sierre (Valais) ;**  
**Abbé A. Montavon, curé, Courroux (Jura-bernois) ;**

**A. Stutz, député, Gansingen ;**

**A. Adam, syndic, Allschwil (Bâle-Campagne) ;**

**J. Meili, conseiller national, Pfyn (Thurgovie).**

Le président Liner ouvre ensuite la discussion générale. Personne ne demande la parole. Le président clôt alors les débats de la 31<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire, en remerciant les délégués de leur attention soutenue, et en leur souhaitant une bonne rentrée dans leurs foyers.

Il est près de midi.

o o o

### **Le banquet et l'excursion sur le lac**

Deux et demi heures de débats aiguissent l'appétit. Immédiatement après la séance, les délégués se réunissent de nouveau dans la magnifique salle de l'hôtel « Baer », pour le dîner en commun. Les organisateurs ont le front quelque peu soucieux. Tout fonctionnera-t-il bien ? Il est midi, et à 1 ½ heure les bateaux spéciaux doivent déjà quitter le port pour l'excursion sur le

lac. C'est dire que le temps est limité. Mais grâce à la discipline bienveillante dont font preuve les délégués, le restaurateur réussit cette performance de servir d'excellente façon, en moins d'une heure de temps, un banquet de près de 750 couverts. La salle est pleine jusque dans ses plus petits recoins. Les galeries sont occupées également et les tables regorgent jusque dans les salles de restauration. Le coup d'œil dans la salle est remarquable. Pendant que l'orchestre jette de la scène des flots d'harmonie sur les convives, les fourchettes vont leur train et les verres s'entrechoquent. Entre la poire et le fromage, un seul et bref discours, celui de **M. le Dr. Roth**, président de la ville d'Arbon.

Au nom des autorités communales et de toute la population, M. Roth salue les délégués et leur dit tout le plaisir qu'a eu Arbon de recevoir une association de l'importance et de l'envergure de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen. Les sociétés locales et la population ont tout mis en œuvre pour rendre le séjour le plus agréable possible aux Raiffeisenistes ; M. Roth espère qu'elles y seront parvenues. On parle beaucoup actuellement, relève encore M. Roth, d'une « nouvelle Suisse » et d'une rénovation nationale. Dans ce domaine, les paroles sont insuffisantes, l'action surtout est méritoire. Or, si cette restauration nationale n'a en vue que l'intérêt général et la venue de temps meilleurs, les raiffeisenistes suisses travaillent déjà depuis plus de 30 ans à la rénovation de la Suisse. Un fait mérite d'être particulièrement relevé encore. C'est que dans le tourbillon des temps actuels et les écroulements qui se produisent, aucune Caisse n'a sombré. Malgré la crise, les organisations Raiffeisenistes suisses restent fermes, inébranlables, preuve qu'elles sont construites sur un terrain ferme dans lequel elles ont de solides fondements.

Le sympathique syndic d'Arbon porte son toast aux Caisses Raiffeisenistes, à leur développement et à leur prospérité constante.

M. le Dr Roth est vivement applaudi. On sent que l'assistance acclame en lui non seulement le porte-parole des autorités, mais toute la sympathique et hospitalière population d'Arbon, dont les délégués emportent vraiment la meilleure impression.

Mais, au port, déjà les sirènes des deux bateaux spéciaux appellent les délégués pour l'excursion sur le lac de Constance, prévue au programme. Ce « dessert » est gracieusement offert par l'Union. L'embarquement s'effectue sous

une véritable trombe d'eau qui ne réussit cependant pas à rafraîchir l'enthousiasme général.

Au son de la musique le « Zurich » d'abord, puis le « Thurgau » ensuite, les deux superbes bateaux-salons des C. F. F. mettent le cap directement sur la côte allemande. L'orage a rendu le temps brumeux et la vue est malheureusement très limitée. Lindau, la charmante petite ville allemande, construite entièrement sur une petite île, surgit devant nos yeux. Dans le lointain, on aperçoit bientôt les quais de Bregenz, aux pieds de montagnes boisées. Sur nos têtes croise le Zeppelin qui rentre à son port d'attache de Friedrichshafen; il surgit entre deux nuages. Nous avons cependant pour l'œuvre du philanthrope Raiffeisen davantage d'admiration que pour celle du comte Zeppelin. La Fédération thurgovienne a la gentille attention de faire servir à bord des bouteilles de « saft » et de « most » doux, produits des beaux vergers qui bordent le lac. Voici l'embouchure romantique du vieux Rhin avec ses saules et ses peupliers, puis Staad et enfin Rorschach, le charmant port st-gallois sur la « mer de Souabe. » Puis c'est le débarquement. Déjà les trains sont en gare pour ramener les délégués dans leurs foyers. Le congrès d'Arbon a vécu; mais il restera vivant dans le souvenir de tous ceux qui eurent le privilège d'y prendre part.

## Dans les Fédérations régionales

### FÉDÉRATION VAUDOISE

Cette Fédération a tenu son assemblée samedi 21 avril dernier, au Café Noverraz, à Lausanne.

Ce fut, comme habituellement, une belle et instructive réunion.

A 2 h. 30, **M. Golay**, président, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués et en saluant spécialement les invités **M. H. Blanc**, secrétaire agricole vaudois, à Lausanne, et **M. J. Heuberger**, secrétaire de l'Union Suisse, à St-Gall. **MM. Fazan**, **Porchet** et **Fischer**, conseillers d'Etat, empêchés, se sont fait excuser, de même que **M. Chavan**, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin s/ Morges et **M. le pasteur Rochat**, le vénérable fondateur de la première Caisse Raiffeisen vaudoise.

L'appel fait constater la présence de 88 délégués. A l'exception de 4, toutes les Caisses sont représentées.

**M. Tenthoey** (Le Sépey), donne lec-

ture du procès-verbal de la dernière séance.

**M. A. Golay** présente ensuite son substantiel rapport habituel, attendu chaque année avec impatience par l'assemblée.

Après avoir parlé de la situation économique et sociale actuelle, **M. Golay** a montré l'activité déployée par le Comité, et a relevé les raisons pour lesquelles il faut nettement distinguer, dans le canton de Vaud, entre les Caisses de Crédit Mutuel affiliées à l'Union et celles qui ne le sont pas. Le tableau statistique des Caisses Raiffeisen vaudoises accuse une augmentation dans tous les postes : deux nouvelles Caisses, St-Barthélemy et Orzens; les 48 Caisses comptent 3796 membres; la somme des bilans ascende à Fr. 21.8 millions, en augmentation de Fr. 726.000.— (3.45 %) sur l'année précédente; le mouvement d'affaires atteint 51.1 millions de francs; les 9452 carnets d'épargne ont un total de Fr. 14.466.773,54. Le fonds de réserve est actuellement de Fr. 760.038. Trois Caisses ont fêté l'an dernier leur 25<sup>me</sup> anniversaire de fondation. **M. le Président** fait l'éloge de deux membres décédés en 1933 qui se sont particulièrement dévoués au Raiffeisenisme, **M. Perrier**, d'Ollon, et **M. Gustave Dutoit**, de Corsier s/ Vevey.

Les conclusions du rapport présidentiel peuvent être prises comme une résolution du raiffeisenisme vaudois :

« Les Caisses de crédit mutuel en s'inspirant toujours davantage de l'esprit d'entraide, de solidarité et de désintéressement qui animait leurs promoteurs s'associent à tous les efforts qui seront tentés pour entreprendre la réforme morale et religieuse du monde moderne, pour lutter contre l'emprise du matérialisme et de l'égoïsme, pour réviser le problème difficile de l'argent en fonction d'un ordre social chrétien. »

Des applaudissements prolongés ont exprimé à **M. Golay** la gratitude de l'assistance pour son remarquable plaidoyer pour la cause Raiffeiseniste.

Selon décision de l'assemblée, ce rapport sera publié et adressé à chaque Caisse du faisceau.

Lecture est ensuite donnée par **M. Tenthoey**, secrétaire-caissier, des comptes du ménage intérieur de la Fédération. Il y a un solde actif de Fr. 971,80. Après rapport des Caisses vérificatrices de Puidoux et Forel, au nom desquelles rapporte **M. Ponnaz** (Forel), ces comptes sont adoptés et décharge est donnée au Comité. Les Caisses de Bottens et Froideville vérifieront les comptes l'an prochain.

Afin d'obtenir que le montant de la cotisation soit toujours en équitable proportion avec la capacité financière de chaque Caisse, une modification est décidée dans le mode de perception. Cette cotisation sera prélevée dorénavant sur d'autres chiffres de base, à raison de 15 cts. par membre, plus Fr. 1.— par Fr. 100.000.— de chiffre de bilan, et un pour mille des réserves.

**M. Heuberger**, secrétaire de l'Union, apporte ensuite à l'assemblée le salut de l'Union Centrale, et félicite les Caisses vaudoises des résultats obtenus en 1933.

Dans une intéressante conférence **M. Heuberger** expose ensuite avec concision et clarté les principales dispositions contenues dans le projet de loi sur les banques et les Caisses d'épargne et leur influence sur la marche des Caisses Raiffeisen.

Ce sont les principaux crachs bancaires de ces dernières années qui ont provoqué spécialement cette nouvelle loi, qui posera des obligations spéciales aux établissements de crédit principalement au sujet de la proportion entre les moyens propres et les moyens étrangers, de la liquidité, de la publicité des bilans, de l'exportation des capitaux, de la protection de l'épargne et de la responsabilité des organes dirigeants. Ne pourront plus exercer dorénavant la profession bancaire que des personnes ou des associations spécialement autorisées. La loi institue également la révision professionnelle obligatoire réclamée depuis longtemps déjà par les Caisses Raiffeisen. Toutes les banques et Caisses devront être révisées annuellement par une Association de révision ou une société fiduciaire. Ces dernières seront pourvues de pouvoirs qui leur permettront de prendre des sanctions à l'égard des banques et caisses dont l'administration n'est pas conforme aux statuts et règlements. Les Caisses Raiffeisen n'ont rien à craindre de cette nouvelle loi qui contribuera au contraire à justifier la confiance du public en faveur des bons instituts. La loi augmentera cependant la responsabilité des organes dirigeants et de l'Union comme instance de révision et exigera une administration toujours plus strictement conforme aux statuts et prescriptions réglementaires.

Le conférencier est remercié par le président et l'assemblée procède au renouvellement de la série sortante du Comité : **MM. A. Golay** (Molondin), **A. Mérinat** (Ollon) et **A. Simonin** (Puidoux-Chevbres) sont réélus par acclamation. **M. A. Golay** continuera à assumer la présidence.

**M. H. Blanc**, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, renseigne les délégués sur l'activité de la Fondation vaudoise en faveur des paysans obérés et parle de la question complexe du désendettement de l'agriculture. Les Caisses Raiffeisen n'ont été que peu touchées jusqu'à maintenant par l'action de dégrèvement, ce qui montre qu'elles ont en général distribué leur crédit avec assez de discernement. Il faut aujourd'hui beaucoup de prudence et de circonspection lors de l'octroi des prêts et étudier la situation des requérants, en les dirigeant lorsque c'est nécessaire. La révision des taxes vénales est à considérer comme une nécessité pour un assainissement du crédit agricole.

**M. Blanc relève qu'après les nombreuses expériences faites, il est convaincu que les Caisses Raiffeisen, lorsqu'elles observent strictement les principes raiffeisenistes, comptent parmi les institutions les plus utiles pour l'agriculture.** Mais malheur aux Caisses qui ne suivent pas une ligne de conduite droite, dictée par les statuts et les règlements et qui ne sont pas soumises à une révision périodique d'une société fiduciaire ou à un contrôle équivalent !

Le dévoué secrétaire agricole vaudois est vivement applaudi.

Lors de la discussion générale, **M. Goumaz** (Villarzel) remercie le Comité de son activité. Il souscrit pleinement aux conclusions du rapport présidentiel et fait ressortir la nécessité pour l'agriculture de revenir à un meilleur esprit d'économie et d'épargne.

**M. Heuberger**, invite encore les Caisses à se faire représenter nombreuses au Congrès suisse à Arbon.

A 17 h. 30 **M. Golay** peut lever la séance en remerciant encore une fois les conférenciers et les délégués et en exhortant l'assemblée à travailler avec toujours plus d'ardeur pour la cause.

Cette assemblée a laissé une excellente impression. Elle a proclamé la cohésion des raiffeisenistes vaudois et leur volonté de rester toujours attachés aux principes fondamentaux du système Raiffeisen, pour remplir toujours mieux le but qu'ils se sont donné.

o o o

### FÉDÉRATION de FRIBOURG-ROMAND

Pour permettre une forte participation au congrès de l'Union qui avait lieu dans leur capitale, les Raiffeisenistes fribourgeois n'avaient pas tenu de réunion spéciale l'an dernier. Aussi les délégués, au nombre de 74, représentant 35 Caisses, ont-ils été tout heureux

de se trouver de nouveau ensemble, au Restaurant des Merciers, à Fribourg, le 30 avril dernier, pour reprendre contact et examiner les nombreux problèmes de l'heure présente qui touchent de près l'activité de nos Caisses Raiffeisen.

Le Président, **M. l'abbé Raemy**, curé de Morlon, ouvre la séance à 9 ¼ h. par un chaleureux discours de bienvenue à l'assemblée, dans laquelle on comptait de nombreux ecclésiastiques. Il loua le dévouement des caissiers, de tous les membres qui s'intéressent à l'œuvre Raiffeiseniste qui lui tient tant à cœur. Il salua spécialement **M. Heuberger**, secrétaire de l'Union, toujours si dévoué à la Fédération fribourgeoise.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, faite par **M. l'abbé Terrapon**, curé de Sorens, le remuant secrétaire de la Fédération, **M. le président Raemy** présente un excellent rapport exposant l'activité propagandiste du Comité. A côté des Caisses Raiffeisen, il y a encore dans le canton de Fribourg, de nombreuses Caisses paroissiales qui volent de leur propres ailes, ne sont affiliées à aucune organisation centrale, et ne subissent aucune révision. Devant les difficultés de l'heure présente les administrateurs de certaines examinent sérieusement la question de liquider ou de transformer leur institution en Raiffeisen. Ceci fait toucher du doigt la force de résistance que nos sections puisent et dans l'Union Suisse et dans le service impeccable de révision. Mais ce n'est pas une sinécure que d'effectuer cette transformation, car il est plus aisé de créer 50 Caisses que d'en transformer une qui ne donne plus satisfaction.

La crise économique continue à sévir avec toutes ses funestes répercussions. Pour traverser les années particulièrement pénibles qui vont se présenter, il convient de serrer les rangs et plus que jamais rester unis et fidèles à nos principes dûment étudiés en temps de crise par Raiffeisen. Les Caisses Raiffeisen bien gérées et bien dociles aux injonctions apparemment sévères de nos réviseurs offrent une force de résistance considérable. Ce phénomène remarquable et significatif se produit dans tous les pays, alors que beaucoup d'établissements financiers même et surtout de grande envergure, végètent, s'anémient et s'effondrent sans espoir de se relever, nos Caisses supportent vaillamment l'épreuve.

Le distingué pionnier Raiffeiseniste fribourgeois termine par une exhortation à travailler toujours mieux pour la cause, en pratiquant l'entraide et la charité fraternelle.

**M. l'abbé Sapin** (Villaraboud), caissier, présente la situation de la caisse de la Fédération qui accuse un solde actif de Fr. 417.05. La cotisation de 1934 sera encore prélevée sur la base de Fr. 5.— par Caisse.

Lecture est ensuite donnée des nouveaux statuts de la Fédération. Ils sont adoptés sans modification. Le Comité les fera imprimer et en remettra un exemplaire à chaque Caisse.

**M. Heuberger**, secrétaire central, apporte ensuite aux délégués le salut de l'Union Suisse. Il expose que les assemblées des Fédérations ont pour but d'exposer la situation générale des Caisses, de signaler les défauts éventuels et de définir le programme d'une bonne activité future.

Malgré la crise, les Caisses de Fribourg-romand ont progressé. Au 31 décembre dernier le chiffre de leur bilan était de Fr. 13.7 millions soit en augmentation de plus de Fr. 750.000 sur 1932. Les dépôts d'épargne atteignent 6.4 millions soit Fr. 721.000 de plus qu'au 31 décembre 1932. Les 47 Caisses de la Fédération comptent 3044 membres. Le bénéfice a été de Fr. 41.824 et les réserves totales ont passé ainsi de Fr. 468.830.— à Fr. 507.420.—. Si le chiffre d'affaires est quelque peu inférieur à celui de l'exercice précédent pour quelques Caisses, il reste d'une manière générale en progrès très réjouissant pour l'ensemble des Caisses de la partie romande du canton. Tandis que la moyenne suisse du progrès est de 5 %, elle est de 6 % pour le Fribourg-romand. Cela montre que malgré les graves crises qu'ont subies certaines banques, la confiance en nos Caisses n'a fait que s'accroître.

Le tableau de la situation intérieure des Caisses ne présente également pas trop d'ombres. Le développement de la crise générale se fait cependant sentir. Quelques prescriptions statutaires et réglementaires sont insuffisamment appliquées, spécialement en ce qui concerne l'octroi et la surveillance des prêts et crédits accordés. Les observations formulées lors des révisions ne sont pas toujours prises en considération comme elles devraient l'être. D'aucuns trouvent les révisions de l'Union trop sévères et manifestent un certain mécontentement. Le représentant de l'Union démontre la nécessité à l'heure actuelle d'une gérance des comptes débiteurs et d'une redoublement de prudence dans la distribution des crédits et dans l'évaluation des garanties et de la capacité financière des débiteurs et des cautions. Une administration au prin-

cipe trop libéral n'est plus possible à l'heure actuelle de crise, de dépréciation de la valeur des terres, de fléchissement de la conscience populaire et des lois d'exception. Pour ne pas aller au devant de plus graves difficultés, une adaptation pendant qu'il en est temps s'impose absolument. Les Caisses Raiffeisen disposent d'un service de revision vigilant et expérimenté qui prend à cœur la défense des intérêts de la Caisse. Il est de ce fait apprécié du public et des autorités et contribue fortement à donner à notre mouvement la confiance et le prestige dont il bénéficie.

Après cette objective mise au point, M. Heuberger donne encore une conférence sur la **nouvelle loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne**. Toutes les Caisses Raiffeisen seront naturellement soumises aux dispositions de cette loi, dont le point essentiel est le contrôle obligatoire. La responsabilité non seulement des organes dirigeants mais aussi des instances de revision sera précisée et accentuée. Des sanctions sont prévues à l'égard des organes dont l'administration se révèle insuffisante.

Le président remercie le conférencier et le félicite pour son excellent travail.

Au cours de la discussion, divers cas pratique sont exposés et résolus. M. Marro (Sorens) préconise des cours de comptabilité à la campagne que les Caisses Raiffeisen devraient encourager et favoriser. M. Curty, député (Montagny) apprécie grandement les revisions de l'Union, qui constituent une décharge pour les comités. Il rend hommage en particulier au travail vigilant et objectif des réviseurs. M. l'abbé Raemy expose encore un cas concret où les cautions ont cherché par tous les moyens à éluder leurs engagements, et M. Heuberger souligne encore la nécessité d'une déflation générale des crédits, et la nécessité, en cas de besoin, de ne pas reculer devant les mesures de rigueur à l'égard de certains débiteurs. La sollicitude des comités ne doit pas aller jusqu'à la faiblesse.

Un dernier mot, toujours aimable et fin, du président M. Raemy et la séance de travail se termine à midi bien sonné.

o o o

Un dîner en commun a ensuite lieu au restaurant des Merciers, où le nouveau tenancier sert un excellent menu d'une manière impeccable.

La partie récréative est menée avec rondeur et finesse par M. Ridoux instituteur à Lentigny, qui à ses qualités de bon caissier Raiffeiseniste ajoute celles d'un excellent major de table. On y entend encore M. l'abbé Raemy, prési-

dent, M. Ballaman (Belfaux) Gottrau (Marly) et M. Heuberger, secrétaire de l'Union, qui remercie le clergé pour son dévouement, et sa collaboration efficace au développement de toutes les œuvres sociales.

Cette assemblée, où chacun s'est senti en famille, fut excellente. Elle fut vraiment la réunion de travail, d'orientation et de prise de contact qui est nécessaire à l'heure actuelle.

o o o

## FÉDÉRATION JURASSIENNE

L'assemblée du 27 mai dernier, à l'école d'agriculture de Courtemelon a été certainement l'une des plus belles réunions tenues jusqu'ici par la Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura-bernois. Bien organisée, avec un programme instructif, tenue dans un cadre charmant par un temps magnifique, cette assemblée a été bien fréquentée et les débats se sont déroulés dans l'atmosphère de sérénité que crée la satisfaction de voir une bonne œuvre se développer et prospérer.

M. Membrez, président, qui depuis la fondation tient le gouvernail d'une main sûre et adroite, ouvre la séance en prononçant une belle allocution. Il salue les délégués qui sont accourus nombreux à l'appel du Comité. A l'exception de Rebeuvelier, toutes les 31 Caisses sont représentées par 87 délégués. M. Membrez est également heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue à M. Perrin, le distingué directeur de l'Ecole d'Agriculture, qui a mis gracieusement à la disposition des Raiffeisenistes les locaux de sa « Bonne maison du paysan jurassien », à M. Heuberger secrétaire de l'Union Suisse, ainsi qu'au représentant de la Commune de Courtetelle sur le territoire de laquelle se trouve l'école de Courtemelon. M. le doyen Bourquard, de Courrendlin et M. le curé de Courtetelle, empêchés par leur ministère, se sont fait excuser. M. Membrez signale spécialement qu'à 3 communes près, le district de Delémont est entièrement pourvu de Caisses Raiffeisen.

L'assemblée appelle MM. Marquis de Corban et Cattin de Courtetelle aux fonctions de scrutateurs, et M. Gigon (Noirmont) donne lecture du procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier, à Cœuve. Les comptes de la Fédération sont présentés par M. Marquis (Mervelier). Ces comptes bouclent avec un excédent de Fr. 647.80. La cotisation pour 1934 est maintenue à raison de 30 ct. par membre. Les Caisses de Cœuve et Alle vérifieront les comptes l'an prochain.

M. Membrez, président présente ensuite un rapport clair et concis sur l'activité et la vie générale de la Fédération. Les fondations des Caisses de Genevez et de St-Ursanne (cette dernière constituée la veille de l'assemblée) portent à 32 le nombre actuel des Sections du Jura. Malgré la crise, on peut constater une augmentation des dépôts de 15 %, portant le chiffre actuel du bilan des Caisses du Jura à 3.65 millions de francs. Le nombre des sociétaires passe de 1589 à 1660. Le bénéfice net de Fr. 10.800 qui a été réalisé porte les réserves à Fr. 50.526. M. Membrez met ces chif-

fres en rapport avec ceux de l'Oberland bernois où le mouvement a commencé presque en même temps, et où il y a actuellement 35 Caisses avec 2300 sociétaires, 7 millions de francs de chiffre de bilan, 16 millions de francs de roulement et également Fr. 50.000 env. de réserves. M. Membrez souligne ensuite de façon marquante la nécessité d'une prudence spéciale dans l'octroi des prêts et d'une bonne surveillance constante des débiteurs. L'application stricte des statuts et des principes raiffeisenistes doit être considéré comme quelque chose de tout naturel. Notre activité ne sera vraiment efficace, remarque le président Membrez, que si nous restons fermes dans l'esprit de Raiffeisen dont ne s'est jamais départi le promoteur des Caisses en Suisse, M. le doyen Traber. Cet esprit doit être implanté et maintenu toujours vivant auprès des Caisses, jeunes et vieilles. Si nous regardons autour de nous nous constatons que quantité de pratiques, de méthodes usitées dans les domaines de la finance disparaissent ou se modifient. Les principes de Raiffeisen ne se périment pas, au contraire, il sont aujourd'hui plus actuels que jamais. Ne réclame-t-on pas en effet partout aujourd'hui une distribution des crédits avec discernement en tenant compte non seulement de leur garantie ou de leur rentabilité, mais encore de leur utilité économique et de la dignité des requérants. Ces principes là sont l'application intégrale du programme de Raiffeisen.

Le rapport de M. Membrez est vivement applaudi.

M. Fleury, vice-président, rapporte sur l'assemblée d'Arbon dont la délégation jurassienne a emporté un bon souvenir. Les Caisses de Vicques et Courfaivre sont appelées à représenter la Fédération à la prochaine assemblée générale de l'Union Suisse.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du Comité. Les membres actuels sont confirmés à l'exception de M. Crevoisier (Lajoux) qui est remplacé par M. Froidevaux (Boécourt) M. l'abbé Montavon est acclamé à nouveau comme directeur.

M. Gigon, secrétaire, donne un aperçu sur la Caisse bernoise en faveur des paysans obérés. A la majorité, l'assemblée vote l'adhésion de la Fédération à cette Caisse de secours, mais tient à se faire l'interprète du mécontentement créé dans les milieux ruraux par certains procédés par trop arbitraires de cette institution.

M. Perrin, Directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, présente ensuite la conférence inscrite à l'ordre du jour sur « L'orientation nouvelle de notre agriculture ». L'agriculture suisse a considérablement évolué au cours du dernier siècle. Alors que le paysan ne cherchait autrefois qu'à produire pour ses besoins propres, on a assisté petit à petit à une industrialisation de l'agriculture. On a poussé la production laitière, domaine dans lequel aucun pays n'est aussi bien organisé que la Suisse. La surproduction a provoqué un avilissement des prix, et ces derniers ne peuvent être maintenus à un niveau un tant soit peu rémunérateur que grâce aux subventions de l'Etat. Il est nécessaire aujourd'hui de faire un pas en arrière. Il faut pousser la consommation et l'écoulement dans le pays des produits tels que le beurre, le fromage, les œufs, les fruits. Il faut

aujourd'hui se replier sur soi-même, et revenir à une production limitée aux besoins propres. Il est nécessaire de passer de l'ère du libéralisme économique à un régime de politique dirigée. Il est nécessaire d'appuyer toutes les initiatives qui sont prises dans le but de sauver l'agriculture suisse.

La conférence de M. Perrin a été bien accueillie, et le conférencier est vivement remercié par le président et applaudi par les délégués.

C'est ensuite au tour de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, de prendre la parole. Il apporte aux délégués le salut de l'Union et félicite les jurassiens pour le beau résultat du dernier exercice. Le développement constant du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays témoigne de la confiance et de la considération dont il est l'objet. Les Caisses doivent se montrer dignes de cette confiance par une bonne et judicieuse administration des dépôts confiés. Comme le prescrit l'art. 32 des statuts, les garanties des prêts doivent offrir toute sécurité. Une bonne liquidité du bilan est une obligation particulière de l'heure présente. La réalisation d'un bénéfice normal doit être considéré comme nécessaire; les dons sont contrairement aux statuts; il faut alimenter rationnellement le fonds de réserve qui protège la responsabilité illimitée des sociétaires.

Le représentant de l'Union assure les Caisses du Jura de la sympathie de la Centrale et rend un juste hommage au dévouement des chefs distingués que sont MM. l'abbé Montavon et Membrez.

Lors de la discussion, M. Membrez, député, Courtetelle, soulève l'opportunité d'une requête au Conseil Fédéral en vue de la suppression des droits d'importation sur les fourrages, ceci ensuite de la sécheresse qui menace de devenir catastrophique dans le Jura.

o o o

Un « goûter » servi au réfectoire de l'école permet ensuite aux délégués de savourer les produits de la maison, pendant que le Chœur des jeunes filles de l'Ecole ménagère se fait chaleureusement applaudir dans de charmantes productions. A cette occasion M. Cattin salue et remercie les raiffeisenistes au nom des autorités communales de Courtetelle. M. l'abbé Montavon directeur prend encore la parole. Comme l'a reconnu directement le Conseiller d'Etat thurgovien Koch dans le discours qu'il a prononcé au dernier congrès de l'Union, la Banque cantonale et la Caisse Raiffeisen sont deux institutions qui se complètent l'une l'autre. Cet aveu est réjouissant. Le directeur de la Fédération rappelle également quelques passages du rapport du président du Conseil de surveillance de l'Union ayant trait aux revisions. Les revisions sont nécessaires et sont une force pour notre organisation.

Puis M. Membrez président termine cette belle réunion par des mots de remerciements à tous et en donnant d'ores et déjà rendez-vous aux délégués pour l'an prochain, pour la commémoration du 10<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Fédération.

L'impression forte qui se dégage de la réunion est que le mouvement raiffeiseniste jurassien est animé du vrai esprit des promoteurs, et qu'il veut marcher de l'avant

en restant toujours fidèle aux statuts et principes fondamentaux. Les raiffeisenistes jurassiens ont manifesté leur volonté de collaborer étroitement avec l'Union Suisse et par elle avec les autres Caisses du pays pour la réalisation intégrale du beau programme raiffeiseniste.

## Nouvelles des caisses affiliées

### Collonge-Bellerive (Genève)

Notre Caisse a tenu son assemblée annuelle le 1<sup>er</sup> mai dernier. M. Marcel Thorens, président, ouvre la séance en saluant la présence de M. Bucheler, vérificateur de l'Union Suisse à St-Gall, qui a bien voulu accepter de venir à Collonges. Des différents rapports présentés par le président et le Caissier, il ressort une augmentation des différents postes du bilan dont le chiffre ascende actuellement à Fr. 47.192.85. Dès le début de 1934, une réjouissante activité se manifeste, le mouvement, au 1<sup>er</sup> mai, est déjà supérieur au chiffre enregistré au 31 décembre 1933.

De nouvelles adhésions prouvant la sympathie et la confiance dont jouit notre Caisse viennent grossir nos rangs. Dans leurs rapports le président et le caissier soulignent la bonne marche de la Caisse. M. le curé, président du Conseil de surveillance, tient à féliciter tous ceux qui se dévouent à notre utile institution; il est heureux de son développement progressif; il souligne en particulier le bien matériel, moral et spirituel que notre Caisse est appelée à apporter au sein de nos familles.

M. Bucheler rapporte le salut de l'Union suisse aux raiffeisenistes de Collonges; il expose dans un langage persuasif et convaincant comment les Caisses de crédit peuvent aider la réalisation d'un idéal corporatif au sein de nos populations. Repasant sur une base saine elles doivent, malgré la crise, faire beaucoup pour le relèvement moral et matériel de la profession. En faisant fructifier sur place l'argent épargné dans la Commune, nos Caisses ont pour but de rendre service et de venir en aide. Il formule des vœux pour le succès toujours croissant de la Caisse de Collonges.

Le président exprime la gratitude de tous à M. Bucheler pour son clair exposé et il remercie également les nombreuses personnes étrangères à la Caisse qui sont venues assister à cette séance et n'ont pas caché l'intérêt très vif qu'elles portent à cette bienveillante institution. *Le Chroniqueur*

o o o

### Lens (Valais)

La 9<sup>me</sup> assemblée générale de la Caisse de la paroisse de Lens a eu lieu le 10 mai dernier, jour de la fête de l'Ascension, sous la présidence de M. F. Bagnoud, président.

La participation quasi-totale des 240 membres, a fait de cette assemblée annuelle une réunion des plus intéressantes. M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse, après avoir commenté les chiffres des comptes annuels présenté par l'habile et dévoué caissier M. J. Duc, fit ressortir que c'est à la solidarité de la population de la paroisse et à la gestion compétente des organes administratifs que peuvent être attribués les progrès réjouissants réalisés par cette institution depuis le jour de sa fon-

dation avec 25 membres seulement. Tandis que le premier exercice n'accusait qu'un mouvement d'affaires de Fr. 73.000 seulement, celui de 1933 représente un mouvement de plus de 2 millions de francs. Le chiffre du bilan est actuellement de Fr. 615.000 avec Fr. 10.355 de réserves.

Avec le don de persuasion qui lui est propre, M. Puipe entretient l'auditoire du rôle moral de l'argent qu'on devrait, au fond, ne considérer que comme un dépôt de la Providence en mains de l'humanité, pour en faire un usage conforme aux préceptes divins.

Combien de désolantes catastrophes financières dont souffrent encore des nations et des cantons voisins auraient été évitées si cette morale n'avait pas été autant méprisée pour servir un aussi scandaleux égoïsme?

Le dévoué secrétaire, a présenté un remarquable rapport du Comité de direction sur le dernier exercice (Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, reproduire ce rapport in-extenso. *Red.*)

Après avoir établi un subtil rapprochement entre l'esprit de la fête de l'Ascension et le désarroi économique et moral actuel, le rapporteur dresse un expressif tableau des conséquences de la politique de certains établissements de crédit qui au lieu de servir le peuple comme le font nos Caisses Raiffeisen se servent au contraire de lui pour satisfaire leurs ambitions égoïstes et leur soif de gains excessifs. Les scandales financiers, l'anéantissement de millions d'épargne populaire, la crise de confiance et l'instabilité générale sont les aboutissements des agissements de certains hauts financiers qui éludent les responsabilités au dernier moment.

Notre petite Caisse de Lens n'a, elle, ni engagement à l'étranger ni crédit gelé. Elle travaille avec un capital béni et sacré qui est celui que le paysan a arraché à la terre par un travail acharné et par la sobriété. C'est le capital de celui qui a voulu laisser un souvenir tangible de son passage sur cette terre et avant de disparaître a placé un pécule dans nos œuvres et institutions sociales. Enfin, c'est le capital de l'ouvrier et de l'employé qui n'ont pas craint d'aller parfois dans le lointain exercer leur profession et qui ont rapporté ce qu'ils ont pu épargner. Aussi malheur à celui qui se comporterait de façon que le fruit de tant de labeur soit perdu. Non seulement les membres des organes responsables, mais chaque débiteur et sociétaire ont conscience de cela. Notre région ne paraît pas avoir souffert outre mesure de la situation générale, grâce à la diversité des ressources des habitants. Il est cependant une constatation qui mérite d'être signalée. Un grand nombre de prêts ont dû être accordés à des membres pour payer des cautionnements contractés en dehors de notre rayon. Il est évident que la vie économique serait fortement entravée sans la garantie de la caution. Mais ne donnons notre signature qu'à des gens qui le méritent, dans un but déterminé en veillant au remboursement rapide. Combien de déboirs et de soucis seront ainsi évités.

Après l'appel nominal, chaque sociétaire touche l'intérêt de sa part sociale. Sur proposition d'un sociétaire, il est décidé de tenir chaque année l'assemblée générale le jour de la fête de l'Ascension qui devien-

dra ainsi en quelque sorte, le jour de la Caisse. Ajoutons que pour la première fois la Caisse a remis avec la convocation à l'assemblée, un relevé du compte général et du bilan ; ce procédé a été très apprécié et a permis à chaque sociétaire de bien se rendre compte de la situation financière de sa Caisse locale.

#### Un participant

ooo

#### St-Martin (Fribourg)

Notre Caisse a célébré le 15 avril dernier, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire, le 25<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation.

La réunion, très fréquentée, a débuté à 14 h. ½ sous la présidence de M. J. Molleyres, par la lecture des comptes et du bilan de l'exercice 1933. Notre Caisse compte actuellement 93 membres et son chiffre de bilan est de Fr. 493.868.—. Les réserves atteignent le beau chiffre de Fr. 39.758. Les dépôts d'épargne se montent à ce jour à Fr. 379.382, résultat très réjouissant.

Après la liquidation des affaires administratives M. le curé Raemy, de Morlon, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand a donné une conférence sur la situation économique actuelle. M. Raemy a exprimé tout d'abord la joie profonde qu'il ressentait de se retrouver à St-Martin, au milieu de cette sympathique population campagnarde, et cela après une période de 25 ans. Par un exposé clair et précis, le distingué pionnier raiffeiseniste fribourgeois capta son auditoire. Il fit ressortir que dans la situation difficile actuelle, ce n'est que par le travail intense, l'économie, la simplicité, et la confiance en Dieu que le paysan pourra arriver à satisfaire à tous ses engagements. L'orateur termina en faisant l'éloge de notre Caisse et se plut à remercier tous ceux qui ont fait partie des organes dirigeants depuis la fondation et tout particulièrement M. le curé Deschenaux qui fut le pionnier de la première heure.

M. l'abbé Raemy a été vivement applaudi et remercié.

Le soir, tous les membres se sont de nouveau réunis à l'auberge du Lion d'Or, où une soirée choucroute avait été organisée.

M. le préfet et M. le président du Tribunal de district honoraient la réunion de leur présence. La société de chant agrémenta la soirée de productions fort goûtées.

M. J. Molleyres président fit un rapport des plus complets sur la situation de notre association et son développement au cours du premier quart de siècle d'existence. Il a fait ressortir tous les bienfaits et les avantages qu'elle a procurés à la population toute entière. La Caisse est aujourd'hui en mesure de satisfaire à tous les besoins courants de crédit des sociétaires et cela aux conditions les plus avantageuses.

Le président regrette l'absence pour raison de santé de M. le curé Deschenaux qui fut le promoteur de la Caisse et a des mots particuliers de reconnaissance à son égard. Il rappelle également la mémoire de l'ancien caissier M. François Currat qui a travaillé sans relâche, avec beaucoup de dévouement et de zèle, à la bonne marche de la Caisse.

M. le Préfet, M. le Président du Tribunal, et M. Esseiva, député et ancien président de la Caisse, prirent tour à tour la parole pour souligner l'utilité des Caisses Raiffei-

sen et démontrer tous les bienfaits qu'elles répandent dans les campagnes. C'est par elles que se développent l'économie et l'épargne bases du bien-être. Tous les orateurs forment des vœux pour le développement et la prospérité constante de la Caisse.

M. Jos. Vial, un membre de la Caisse, a remercié tous les organes dirigeants de leur bonne administration et M. Louis Vial le nouveau caissier, a adressé un hommage particulier aux autorités du district et aux invités qui ont daigné honorer la réunion de leur présence ; il a remercié encore tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la réussite de la manifestation.

La réunion se termina dans une atmosphère toute intime, empreinte de franche et cordiale gaieté, puis chacun rentra chez soi heureux et content de cette belle journée, tout fier de faire partie de la Raiffeisen.

L. V.

ooo

#### Courroux-Courcelon (Jura bernois)

Les délibérations annuelles de la Caisse de Crédit Mutuel de « Courroux-Courcelon », en vue de l'examen et de l'approbation des comptes et du bilan de l'exercice écoulé, ont eu lieu dernièrement en son local, Hôtel de l'Ours, sous l'excellente présidence de M. Paul Chételat, président du Comité de Direction.

Or, que fut cette assemblée ? Une belle réussite, une manifestation d'un haut réconfort, un progrès moral et corporatif.

Les premiers tractanda de l'ordre du jour sont rapidement épuisés, et l'assemblée savoure ensuite la lecture des rapports présidentiels. Ces derniers très documentés permettent à chacun de se rendre compte de l'activité intense déployée par les Comités, et d'une administration consciencieuse dans le cadre des statuts.

Les opérations de la caisse continuent de se développer très sensiblement et presque tous les chapitres du bilan accusent de nouvelles augmentations. Les chiffres ci-après illustrent bien le rapide développement enregistré après 5 années d'existence.

Le roulement d'affaires se montent à fr. 462.871.

Dépôts d'épargne fr. 118.560; aug. fr. 25.000  
Obligations fr. 34.000; augm. fr. 16.000  
Prêts accordés en 1933; fr. 36.130.  
Bénéfice de l'exercice fr. 522.55

La caisse compte aujourd'hui 79 membres.

La progression qu'accuse ce tableau prouve que notre institution répond à un besoin réel. Nous y voyons une preuve de la confiance dont elle jouit auprès du public.

Les taux d'intérêts, créanciers et débiteurs ont été baissés de 1 quart pour cent ; geste très favorablement accueilli.

La société poursuit maintenant sa route avec beaucoup d'entrain, et si elle a cause gagnée auprès du public, il n'en fut pas toujours ainsi. Il a fallu parfois, un solide optimisme, doublée d'une attention sérieuse et soutenue pour mener sa barque à bon port.

Il convient donc de remercier chaleureusement les organes dirigeants : le Comité de Direction, le Conseil de Surveillance et le dévoué caissier M. Luc. Fleury, qui, de son côté, a compris d'admirable façon ce que doit être le rôle de gérant d'une semblable organisation.

Une intéressante causerie de M. l'Abbé Montavon, président du Conseil de surveillance, initiateur et grand apôtre de la cause Raiffeiseniste en terre Jurassienne, clôture la séance.

M. l'Abbé Montavon fit sa conférence sur le sujet : « L'argent du village doit rester au village ». En termes élevés, M. le curé montra ce qu'est l'idée de la vraie coopération et fit ressortir la valeur éducative et morale des principes énoncés par Raiffeisen. Ce fut un appel pathétique à la solidarité, à l'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit afin de surmonter les difficultés de l'heure présente. Il fait ressortir principalement ce qui distingue les Caisses Raiffeisen des autres établissements financiers. L'unique but de nos Caisses de Crédit est de rendre le plus de services possibles à leurs membres, en leur offrant un lieu de placement sûr et avantageux sur place ainsi qu'une source favorable de crédit ; elles veulent avant tout améliorer la situation des gens de bonne volonté, mais faible financièrement. C'est donc un devoir de chaque habitant du village de travailler avec sa caisse locale et d'y placer ses disponibilités.

L'assistance entière a bu ces paroles judicieuses du conférencier et lui en a témoigné sa satisfaction par de vifs applaudissements.

Et maintenant, gardons le feu sacré ! En avant pour le développement et la prospérité de la Caisse de Crédit mutuel de « Courroux-Courcelon ».

J.

ooo

#### Le Noirmont (Franches-Montagnes)

La Caisse de Crédit Mutuel du Noirmont a tenu sa 10<sup>me</sup> assemblée générale le 5 avril 1934. Les sociétaires y ont participé nombreux, démontrant ainsi un vif intérêt pour leur œuvre d'entraide mutuelle dans le domaine important du crédit. Cette institution est appelée à remplir une haute mission. La commune du Noirmont est particulièrement frappée par la crise ; son industrie horlogère chôme et l'élevage du bétail n'est pas rentable. Mais malgré tout, les gens de la contrée restent courageux. Ils ne comptent pas trop sur l'aide du dehors, mais ils se rendent bien compte que c'est par eux-mêmes, par une saine solidarité qu'ils amélioreront leur situation. La manière dont ils soutiennent leur caisse raiffeisen témoigne de ce noble sentiment.

Au cours de ses 10 années d'activité, la Caisse Raiffeisen a fait un pas considérable vers la réalisation de son programme qui est : le bien moral et matériel de tous pour assurer le droit d'existence de chaque individu. Les déposants ont mis Fr. 260.000 (211 comptes) à la disposition de la Caisse locale qui a pu les faire fructifier dans la commune aux conditions les plus favorables. Le nombre des sociétaires Raiffeisenistes a passé de 25 membres (fondateurs) à 59 à fin 1933. En 796 opérations, le roulement annuel se chiffre par Fr. 390.000.—.

Dans son beau rapport annuel, M. E. Gignon, caissier, a fait ressortir d'une façon très explicite les avantages rendus aux adhérents dès le début de la Caisse. Le profit matériel peut être évalué à Fr. 23.000.—, mais bien plus précieux encore sont les bénéfices d'ordre moral et éducateur. Par son activité dévouée, le caissier a beaucoup

contribué au bon développement de la Caisse. Les Comités ont tenu en 1933 17 séances pour liquider les affaires courantes. Les sociétaires n'ont pas manqué de montrer leur gratitude aux dirigeants et les 2 membres sortants de charges ont été réélus à l'unanimité. Le président qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions pour raison de famille, a accepté finalement une réélection devant l'insistance de toute l'assemblée.

Le reviseur M. Bucheler, assistait à cette belle réunion afin de témoigner à la Caisse la sympathie de l'Union Suisse. Dans une petite causerie, le délégué de l'Union a analysé le système des Caisses Raiffeisen (décentralisation, responsabilité personnelle, crédit individuel, administration gratuite, solidarité et exclusion de toute spéculation) comme solution pratique idéale pour résoudre dans l'intérêt bien entendu du peuple les différents problèmes financiers de l'heure actuelle.

Puisse la Caisse Raiffeisen du Noirmont continuer à déployer une activité toujours plus fructueuse. ch.

### Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 13 mai 1934

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union, des Caisses suivantes nouvellement constituées :

**Habkern** (Oberland bernois) ;  
**Preisinge - Puplinge, Satigny, Avully** (Genève) ;  
**Tarasp** (Grisons) ;  
**Bichwil** (St-Gall) ;  
**Höri** (Zurich).

Ces 7 nouvelles fondations portent à 598 le nombre actuel des Caisses affiliées à l'Union. De nouvelles admissions sont encore imminentes, de nouvelles Caisses étant actuellement en formation.

2. L'approbation est donnée, après étude approfondie des motifs à l'appui, à 12 crédits spéciaux à des Caisses affiliées, pour une somme globale de Fr. 286.000.—.

3. Le Secrétaire de l'Union rapporte sur les travaux d'organisation qui ont été exécutés pour le 31<sup>me</sup> Congrès des 13 et 14 mai à Arbon. Des inscriptions sont parvenues pour 733 délégués de 19 cantons différents. La population d'Arbon montre beaucoup d'empressement à accueillir les Raiffeisenistes suisses. Les Conseils prennent également note avec vive satisfaction qu'un délégué du Gouvernement cantonal participera au congrès. L'ordre du jour est soumis à une dernière étude et les propositions à faire pour la formation du Bureau de l'assemblée sont définitivement arrêtées.

4. La Direction de l'Union présente le bilan de la Caisse Centrale, arrêté au 30 avril 1934. Ce bilan présente un chiffre de Fr. 42,2 millions, en augmentation de 2,7 millions sur celui au 31 décembre 1933. Cette augmentation correspond à un afflux normal de nouveaux capitaux chez la plus grande partie des Caisses affiliées et représente un ren-

forcement de la liquidité. Les taux appliqués par la Caisse Centrale aux Caisses locales ne sont pas modifiés. Si la population agricole soutient efficacement les établissements de crédit qui lui sont propres, les taux débiteurs en vigueur actuellement dans les relations avec la clientèle pourront être maintenus, bien que certaines banques aient augmenté le taux de leurs obligations et entravé ainsi la baisse générale du loyer de l'argent.

5. Le Secrétaire de l'Union rapporte sur la situation des Caisses affiliées et présente les principaux chiffres de la statistique des bilans au 31 décembre 1933. Le chiffre du bilan accuse une augmentation de 5 % et passe de Fr. 324,6 à 340,7 millions de francs. Les dépôts d'épargne accusent à eux seuls une majoration de 7,7 % ou 12,3 millions de francs. Le nombre des carnets a passé de 152.853 à 162.246. Le bénéfice de l'exercice a été de Fr. 901.364,39 ; portant les réserves à Fr. 10,2 millions.

6. Un certain nombre de rapports de revision donnant lieu à des critiques spéciales sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures d'assainissement envisagées par le Bureau Central ;

7. Une Caisse qui depuis longtemps ne tient pas compte des remarques formulées lors des revisions est menacée de l'exclusion pour le cas où elle ne prendrait pas, dans un délai déterminé, toutes les mesures qui s'imposent.

### Visite étrangère

—o—

M. Hung-Chün-Chang, de la Fondation Rockefeller, directeur de l'Etablissement d'essais agricoles de Chingho, professeur de sociologie à l'Université de Yenching (Chine) a rendu visite dernièrement au Bureau de l'Union, à l'occasion d'un voyage d'étude qu'il effectue en Europe.

Il s'est vivement intéressé au développement des Caisses Raiffeisen en Suisse, et à l'organisation de notre centrale, avec ses différents services : Caisse centrale, Office de revision, Service pour la fourniture du matériel aux Caisses affiliées, etc. Accompagné d'un fonctionnaire de l'Union, il y a

effectué également la visite d'une Caisse locale, dont il a étudié spécialement le fonctionnement.

M. Hung-Chün-Chang s'est exprimé en termes flatteurs sur les résultats obtenus par les Caisses Raiffeisen suisses. Il ne doute pas qu'en se multipliant, elles ne deviennent un élément prépondérant de la vie agricole de notre pays.

### Retrait des écus suisses de grand module

L'arrêté du Conseil Fédéral du 16 janvier 1934 prescrit le retrait, jusqu'au 31 juillet 1934 inclusivement, contre bonification de la valeur nominale, des écus suisses de grand module.

A partir du 31 juillet 1934, les écus en argent de *grand module* (portant comme effigie une Helvétie assise, une tête de l'Helvétie et un buste de pâtre) ne seront plus acceptés par les Caisses publiques et, par conséquent, n'auront plus cours. La population est donc invitée de la manière la plus pressante à se dessaisir en temps utile c'est-à-dire *avant la fin juillet 1934*, des monnaies de ce genre qu'elle tient encore en réserve, soit en les échangeant aux Caisses publiques, soit en les y écoulant lors de ses paiements.

*Les Caissiers des Caisses Raiffeisen feront bien d'inviter en particulier les personnes qui possèdent des coffrets d'épargne à présenter ces derniers à la Caisse avant fin juillet afin d'en extraire en temps utile encore les écus de grand module qu'ils pourraient contenir.*

### AVIS

Afin de pouvoir donner le compte rendu complet du congrès d'Arbon et des assemblées des Fédérations cantonales, ce numéro est composé de 16 pages et paraît comme NUMÉRO DOUBLE de juin-juillet.

Le prochain numéro paraîtra au début d'août.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

## Développement des Caisses Raiffeisen suisses 1903 - 1933

Année	Nombre de Caisses	Roulement	Chiffre du bilan	Réserves
1903	25	6·037·707	1·765·817	10·581
1909	108	36·552·978	15·668·098	187·539
1915	183	54·246·375	32·112·506	661·519
1921	302	290·683·399	112·852·366	2·136·240
1927	435	441·661·841	195·951·648	5·447·648
1933	591	642·297·725	340·707·840	10·225·825